

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mercredi 08 AVRIL 2020 / N° 834

Prix : 20 DA

PANDÉMIE DU COVID-19

L'ETAT TRAQUE LA SPÉCULATION ET LE COMMERCE ILLÉGAL



Coronavirus :
**45 nouveaux
cas confirmés
et 20 nouveaux
décès en
Algérie**

**Journée mondiale
de la santé:**

**«Le personnel
infirmier
constitue la
cheville
ouvrière de
tout système
de santé»**

Coronavirus
**Le Covid-19
continue ses
ravages
malgré le
confinement
de la moitié de
la planète**

SAAFI
**Le 2ème symposium
algérien de
l'Assurance et
de la Finance
islamique en
novembre à Alger**

**Commerçants
coupables de
contravention du
registre de commerce**
**Le ministre du
commerce
engage la
radiation**

**Mohamed Cherif
Belmihoub radio
nationale:**
**« Il est impératif
de maintenir le
pouvoir d'achat
des citoyens
pour éviter une
inflation »**

Covid-19:
**37 licences de
production de
gel hydroalcoolique
accordées**

ONS
**Plus de 186.000
entreprises
dotées d'un NIS
au premier
semestre 2019**

Journée mondiale de la santé:

« Le personnel infirmier constitue la cheville ouvrière de tout système de santé »

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a souligné, hier dans un rapport publié à l'occasion de la Journée mondiale de la santé célébrant le travail des cadres des soins infirmiers et obstétricaux, la nécessité d'investir de toute urgence dans le personnel du secteur. Ce nouveau rapport intitulé « La situation du personnel infirmier dans le monde (2020) » examine en profondeur le corps de métier le plus largement représenté parmi les personnels de santé, précise un communiqué de l'OMS. Il met en avant "d'importantes lacunes et identifie les domaines prioritaires d'investissement, à savoir la formation du personnel infirmier, l'emploi et le leadership en vue de renforcer ses capacités à l'échelle mondiale et ainsi d'améliorer la santé pour tous". Le personnel infirmier constitue plus de 50 % des personnels de santé dans le monde et fournit des services vitaux pour l'ensemble du système de santé, souligne le rapport. "Au cours de l'histoire, et aujourd'hui encore, ce personnel se trouve en première ligne du combat mené contre les épidémies et les pandémies qui menacent la santé de par le monde. Partout, il fait actuellement preuve



de compassion, de bravoure et de courage alors qu'il doit faire face à la pandémie de COVID-19 : jamais sa valeur n'a été aussi manifeste qu'en ce moment". À l'heure qu'il est, un grand nombre d'infirmiers et d'infirmières se retrouvent en première ligne du combat contre la COVID-19 », a déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS, cité par le communiqué. « Ce rapport vient nous

rappeler avec force à quel point le rôle qu'ils jouent est unique. Il nous adresse également un signal d'alarme pour que tout soit fait afin qu'ils bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour maintenir les populations en bonne santé », a-t-il poursuivi. Le rapport, publié par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en collaboration avec le Conseil international des Infirmières et Nursing Now, révèle que

l'on compte aujourd'hui moins de 28 millions d'infirmiers et d'infirmières dans le monde. Entre 2013 et 2018, 4,7 millions de personnes sont, certes, venues rejoindre leurs rangs, mais il en manque toujours 5,9 millions dans le monde, les principales pénuries touchant certains pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et de la Région OMS de la Méditerranée orientale, ou encore dans certaines parties d'Amérique

latine, fait observer le document. "Il est révélateur de constater que plus de 80 % des effectifs mondiaux du personnel infirmier exercent dans des pays regroupant la moitié de la population mondiale. De même, un membre du personnel infirmier sur huit travaille dans un pays différent de celui où il est né ou a été formé", note le rapport. Le vieillissement menace également les effectifs mondiaux de la profession : un membre du personnel infirmier sur six devrait partir à la retraite au cours des dix prochaines années. En vue de prévenir une pénurie planétaire, le rapport estime que les pays qui y sont déjà confrontés doivent augmenter le nombre total de diplômés en soins infirmiers de 8 % par an en moyenne, mais également les rendre plus à même de trouver un emploi et de le conserver au sein du système de santé. Cela représenterait un investissement d'environ 10 dollars des États-Unis par habitant et par an. Les femmes représentent environ 90 % du personnel infirmier. Pour autant, peu d'infirmières se trouvent à des postes à responsabilités dans le secteur de la santé, l'essentiel étant occupé par des hommes.

N.I / Ag

Signature d'une déclaration commune L'UGTA et le patronat engagés pour dépasser la crise sanitaire et économique

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et le patronat ont signé une déclaration commune dans laquelle ils ont affirmé leur "engagement" et leur "mobilisation" auprès des pouvoirs publics pour dépasser la situation sanitaire et économique difficile que traverse le pays suite à la pandémie de coronavirus (Covid-19). "Les signataires de la présente déclaration sont plus que jamais mobilisés et engagés auprès des pouvoirs publics pour dépasser cette situation sanitaire et économique difficile et demeurent engagés pour le renouveau économique du pays, tel que contenu dans le programme de Monsieur le président de la République et du Gouvernement, adopté par les deux chambres du Parlement", lit-on dans la déclaration signée conjointement par l'UGTA, la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), la Confédération des industriels et des producteurs (CIPA), la Confédération nationale du patronat algérien (CNPA), l'Association générale des entrepreneurs algériens (AGEA), l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP) et le Forum des chefs d'entreprises (FCE). Les signataires se sont dit "convaincus" que l'Algérie "dépassera cette

situation difficile et engagera un large processus de relance de l'économie nationale par un changement de paradigme et ce, à travers des réformes structurelles consacrant la préférence à l'entreprise nationale, la liberté d'initiatives, la levée des mesures administratives et bureaucratiques et un allègement des charges à même d'améliorer les niveaux de production et d'emplois et de contribuer ainsi à la réduction des importations». Exprimant les "préoccupations" des travailleurs et des employeurs algériens quant aux conséquences de cette crise sur l'outil de production nationale et sur l'emploi, les signataires se sont dit aussi "conscients" de ce contexte économique et social et ont réitéré leur "engagement sans réserve" pour une contribution à l'action des pouvoirs publics ainsi que leur "engagement de solidarité" avec le peuple à travers des actions de solidarité en direction des populations et de soutien aux structures de santé et personnels soignants. Ils ont, par ailleurs, salué les mesures de confinement total ou partiel et de solidarité décidées par les plus hautes autorités, ainsi que celles relatives à l'approvisionnement des populations en produits alimentaires, affirmant leur "confiance, reconnaissance et encourage-

ments" aux personnels de tous les corps engagés dans la lutte contre cette pandémie et leur "soutien" aux décisions des pouvoirs publics, déplorant le fait que cette pandémie est intervenue dans "un contexte marqué par un recul significatif et brutal des prix des hydrocarbures, principale ressource des revenus externes du pays». Estimant que cette situation "aggrave la vulnérabilité de notre pays qui doit faire face à la fois aux contraintes internes et externes et aux besoins incompressibles de la population", les signataires ont indiqué que "l'entreprise nationale publique et privée en tant que créatrice de richesse et d'emplois évolue dans un contexte difficile et rencontre un certain nombre de contraintes dont les charges d'exploitation courante obèrent sa trésorerie" et qu'elle "demeure attentive et réactive aux décisions des pouvoirs publics pour la préservation de l'emploi et la cohésion sociale". L'UGTA et le Patronat considèrent, enfin, que la situation de crise sanitaire et les mesures de confinement "ont vu certaines entreprises cesser leur activité ou sa réduction", estimant que cela est "préjudiciable à l'emploi et à la production nationale".

Ali B

Algeria start up Challenge : Cinq projets innovants retenus sur les 62 présentés à la session d'Oran

Pas moins de 62 projets innovants ont été présentés par des jeunes de la région ouest du pays dans le cadre de la deuxième édition de "Algeria start up challenge", et cinq ont été retenus, a-t-on appris des organisateurs de la compétition. Pour la session d'Oran, qui s'est déroulée sur Skype à la mi-mars en raison de la pandémie du coronavirus, 62 projets innovants ont été présentés par des jeunes startups de l'ouest du pays, et 17 ont été initialement sélectionnés. Les projets touchent plusieurs volets, dont l'amélioration du service public, le tourisme, l'économie verte et la télé-médecine, entre autres, ont

précisé les organisateurs. Après étude des projets par un jury, cinq ont finalement été retenus. Il s'agit des projets "Only on" et "Makiha", "Trainship" qui concernent l'amélioration du service public, Assaïfni (secourez moi) qui concerne la télé-médecine et "Green Hands" pour l'économie verte. Deux autres projets sont en instance. Il s'agit de "Discover" qui concerne le tourisme et "Arthroza" qui concerne la télé-médecine et le traitement des dossiers patients, a-t-on fait savoir. La session d'Oran est la deuxième étape de "Algeria start up challenge", une compétition de startups autour de solutions innovantes

dans différents domaines de la vie, organisée par l'incubateur de startups "Capcowork" sous le parrainage du Premier ministre et avec le concours du ministère de la Micro-entreprise, de la Start up et de l'Economie de la connaissance. Le concours devait se dérouler initialement sur 5 étapes de sélection. Outre l'étape d'Oran, celles de Constantine (2e), Béchar (3e), Ouargla (4e) et Alger (5e). Quatre des cinq étapes de sélection se sont faites online. Plus de 500 projets innovants ont été présentés au concours. La grande finale est programmée après reprise de la vie sociale, une fois la pandémie endiguée.

Banque d'Algérie Mesures exceptionnelles en faveur des entreprises économiques impactées par le COVID-19

La Banque d'Algérie (BA) a annoncé, hier, une série de mesures exceptionnelles et conjoncturelles permettant aux établissements financiers et aux banques d'augmenter leurs capacités de financement en faveur des entreprises économiques impactées par la conjoncture induite par le COVID-19. "Dans le cadre des mesures prises face aux répercussions de la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19), la Banque d'Algérie, consciente de l'impératif de protéger l'économie nationale et de garantir les conditions nécessaires à la poursuite de l'activité des entreprises de production de manière régulière, a pris une

série de mesures exceptionnelles et conjoncturelles s'inscrivant dans des démarches visant à alléger les impacts économiques de cette pandémie mondiale. La BA fait état, à ce propos, de l'instruction N° 05-2020 datant du 6 avril 2020, portant des mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers permettant à ces dernières d'augmenter leurs capacités de financement au profit des entreprises économiques. Entre autres mesures prises à ce titre, le document prévoit le report du paiement des tranches de crédit, arrivant à échéance, ou le rééchelonnement des créances de la

clientèle, ayant été impactée par la conjoncture induite par le Covid 19. Outre la poursuite des financements en faveur des bénéficiaires des mesures de report ou de rééchelonnement des créances, la BA préconise la réduction du seuil minimum du coefficient de liquidité afin d'augmenter le niveau des financements disponibles. Au titre de ces mesures, les banques et les établissements financiers sont dispensés de l'obligation de constitution du coussin de sécurité. La BA assure qu'elle suit l'évolution de la situation pour prendre d'autres démarches, le cas échéant, pour garantir les conditions adéquates au bon fonctionnement de l'économie nationale.

Pandémie du Covid-19 L'Etat traque la spéculation et le commerce illégal



En cette conjoncture sanitaire difficile que traverse le pays, certains commerçants ont mis à profit cette aubaine pour augmenter les prix des produits de large consommation et ce, en dépit de toutes les mises en garde adressées par les pouvoirs publics. Cet état de fait a amené les services de contrôle du ministère du Commerce, en coordinations avec les différents corps de sécurité à traquer les spéculateurs pour venir à bout de ce genre de pratiques illégales. A cet effet, plusieurs réseaux ont été démantelés ces derniers jours et des quantités de produits alimentaires et sanitaires ont été saisis dans différentes régions du pays, ce qui laisse supposer que les autorités sont déterminées à combattre la spéculation et le commerce illicite. En parallèle, le ministère du Commerce a facilité aux grossistes des produits alimentaires l'obtention d'une licence provisoire leur permettant d'exercer leurs activités sans être soumis aux procédures de contrôle et de saisie de leurs stocks et dépôts non encore déclarés. Face à la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus et la suspension de l'activité de plusieurs notaires et huissiers de justice, il suffira aux grossistes de formuler une demande portant déclaration de tous les locaux utilisés pour le stockage de leurs marchandises, jointe à une photocopie du registre de commerce, pour obtenir des services du Commerce au niveau des différentes wilaya une licence provisoire attestant la propriété des locaux en attendant le parachèvement des procédures juridiques en vigueur, une fois la situation revenue à la normal, avait précisé le ministre du secteur Kamel Rezig. Il a relevé, dans ce sens, que plusieurs commerçants "intègres" qui n'avaient pas finalisé les procédures légales de déclaration de leurs dépôts supplémentaires, ont subi les mesures de contrôle voire de saisie par les agents de commerce et les services de la Gendarmerie nationale. Ces saisies, a-t-il expliqué, sont intervenues dans le cadre d'une opération d'envergure lancée par le secteur du Commerce et les services de sécurité pour lutter contre la spéculation, la fraude et le monopole par "des pseudo-commerçants, et qui a donné lieu à la constatation de beaucoup de contraventions. Cependant, a-t-il admis, il existe parmi ces contre-

venants des commerçants honnêtes qui possèdent des dépôts et des locaux qu'ils n'avaient malheureusement pas déclarés, rappelant que la procédure légale exige du commerçant de gros la fourniture des copies de l'acte de location ou de propriété et du document attestant la qualité de commerçant, délivré par un huissier de justice et des documents de contrôle fournis par l'administration du commerce. Pour le ministre, les actions opérées par les services du secteur en collaboration avec les services de sécurité, sont 100% légales, en ce sens que les grossistes n'avaient pas protégé leurs activités à travers la déclaration, d'où la difficulté de faire la distinction entre spéculateurs et commerçants honnêtes. Le ministère du Commerce a souligné encore que la licence provisoire évitera au commerçant toute accusation de spéculation pour peu qu'il justifie son activité par un registre de commerce, affirmant, par ailleurs, que les décentes de contrôle et la lutte contre les spéculateurs se poursuivront. Les grossistes étant le maillon principal dans la chaîne d'approvisionnement, des mesures ont été prises en coordination avec les walis pour maintenir ouverts les marchés de gros des légumes et fruits de Boufarik, de Bougara (Blida), de Khemis El Khechna (Boumerdes), Attatba et les Eucalyptus (Alger)

afin d'assurer l'approvisionnement des 10 wilayas du centre du pays, a précisé M. Rezig. A ce propos, le ministre a salué les efforts déployés par les walis et qui ont permis aux commerçants d'accomplir leur mission, ce qui a contribué à la stabilité des prix qui sont plus au moins "acceptables" aux marchés du gros et du détail après la flambée enregistrée. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait chargé le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire de guetter, en coordination avec les ministères du Commerce et de l'Agriculture, les spéculateurs et de prendre les mesures nécessaires à leur encontre, dont la mise sous scellés de leurs entrepôts et locaux et leur signalement à travers les médias avant de les déférer à la justice. Ceci, au moment où les campagnes de sensibilisation contre le coronavirus se poursuivent à travers les différentes wilayas du pays avec la participation de la société civile et ce, parallèlement à l'opération de désinfection des structures et installations publiques et privées. Les caravanes de prévention et de sensibilisation continuent ainsi de sillonner tout le pays pour inciter les citoyens à rester chez eux et à respecter les conditions de quarantaine, ainsi que les règles d'hygiène, en se lavant les mains régulièrement et en

prévoyant une distanciation sociale d'un mètre entre eux, de même que d'éviter les rassemblements de plus de deux personnes. C'est le cas notamment de plusieurs associations et organisations nationales qui ont appelé les citoyens à contribuer avec les autorités locales aux opérations de service public, au vu du développement de la situation sur le coronavirus. Tout en insistant sur les mesures préventives nécessaires et en soulignant l'importance des opérations de sensibilisation et de prévention, tout comme les opérations de solidarité en direction des citoyens, ces organisations ont tenu à saluer les dernières décisions prises par les hautes autorités du pays pour faire face au coronavirus et exprimé leur appui aux décisions du Haut conseil de sécurité présidé par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune qui s'inscrivent dans le cadre de la préservation de la santé des citoyens pour réduire la propagation de la pandémie. A cet effet, les services de la wilaya de Blida ont annoncé la prise d'une somme de mesures liées au confinement total imposé à la wilaya, et portant sur la garantie de la disponibilité de tous les besoins de base nécessités par les citoyens, en vue d'éviter toute perturbation. Selon un communiqué rendu public par les mêmes services, les mesures prises assurent notamment une couver-

ture sanitaire aux citoyens, à travers la pérennité du fonctionnement des services de santé et de leur encadrement médical. Les personnels de santé bénéficient, à ce titre, d'autorisations spéciales pour assurer leur présence sur leur lieu de travail. Les mêmes mesures portent sur la continuité du service au niveau des pharmacies et des commerces d'alimentation générale et des produits d'hygiène, en préservant leur circuit de production et de distribution notamment. A cela s'ajoute, l'octroi d'autorisations de transport de matières premières au profit des centres de production, dans le but de garantir l'approvisionnement t du marché, et ce parallèlement au maintien des points de vente ouverts, pour renforcer la vente directe des produits au niveau des quartiers et cités. Sachant que la mesure englobe tous les produits alimentaires de base, dont les fruits et légumes, lait et viandes. Le communiqué souligne, en outre, que la sortie des citoyens hors de leur domicile est soumise à "une raison justifiée", avec la condition que la sortie soit réduite à un seul membre de la famille pour les besoins quotidiens. La présentation d'une attestation de l'état civil est préférable, dans le cas d'un examen de la situation par les services concernés.

T. Benslimane

Covid-19 La DGSN lance un flash sur la prévention sur ses plateformes de communication

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a lancé via ses plateformes officielles de communication (réseaux sociaux et médias), un flash de sensibilisation sur les méthodes de prévention contre les risques de propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) en mettant l'accent sur l'impératif respect des consignes de prévention pour faire face à cette pandémie. "Ce flash de sensibilisation s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts de sensibilisation consentis par les différents services opéra-

tionnels de la DGSN, outre les différents partenaires sécuritaires et les autorités officielles, dans le souci de préserver la santé publique et de garantir la sécurité des citoyens à travers l'ensemble du territoire national", indique, lundi, un communiqué de la DGSN. Par ailleurs, la DGSN appelle, via son site officiel et ses pages sur les réseaux sociaux, l'ensemble des citoyens à "l'impératif respect des mesures préventives afin d'endiguer la propagation du Covid-19", conclut la source.

N.J



75.000 morts, plus de 1,3 million de cas confirmés : Le Covid-19 continue ses ravages malgré le confinement de la moitié de la planète

Le nouveau coronavirus continue d'effrayer la planète avec un bilan de plus de 1,3 million de cas confirmés et plus de 75.000 morts, alors que la moitié de la population mondiale, est confinée pour freiner la propagation de la pandémie de Covid-19. Apparu en décembre dernier en Chine, le Covid-19 a plongé le monde dans une crise sanitaire sans précédent. Ainsi, le bilan humain a grimpé mardi à 75.542 morts à travers le globe, dont près des trois quarts en Europe, selon des sources officielles. Plus de 1.351.000 cas d'infection ont été officiellement diagnostiqués dans 191 pays et territoires depuis le début de l'épidémie. L'Europe, le continent le plus frappé par la pandémie, espérait une confirmation de la lueur d'espoir du week-end, lorsque le nombre de décès avait baissé dans les deux pays en première ligne, l'Espagne et l'Italie. Mais le bilan est reparti ces dernières 24 heures à la hausse en Italie avec 636 nouveaux décès. L'Italie comptabilise au total 16.523 morts, l'Espagne 13.798 décès alors que la France a dénombré 8.911 pertes en vies humaines. Et la maladie continue de faire rage aussi dans le vieux continent après que le Royaume-Uni est devenu lui aussi un des pays européens les plus affectés par le Covid-19, avec 5.373 morts (51.608 cas). Ainsi les Britanniques sont sous le choc surtout que leur Premier ministre Boris Johnson, testé positif au nouveau coronavirus le 27 mars, a été placé en soins intensifs lundi. Il a reçu de l'oxygène mais ne se trouve pas sous Orespirateur, a précisé un ministre. Le chef de la diplomatie Do-



minic Raab a été chargé de remplacer M. OJohnson, seul chef d'Etat ou de gouvernement d'une grande puissance à avoir été contaminé par le Covid-19. Quant à la Chine d'où est partie l'épidémie de nouveau coronavirus en décembre 2019, le pays n'a recensé aucun nouveau décès de la maladie au cours des dernières 24 heures, selon les autorités, trois mois après le premier mort enregistré dans ce pays et un bilan officiel de 3.331 morts au total. Wuhan, la ville de 11 millions d'habitants au centre du pays où le virus a fait son apparition, doit lever mercredi sa quarantaine enta-

mée le 23 janvier. En revanche, les Etats-Unis, demeurent le pays le plus touché par le Covid-19 quant au nombre de cas, avec 368.449 contaminations officiellement recensées, dont 10.993 décès. D'autres pays des quatre coins du monde continuent d'enregistrer des cas de contamination ou des décès liés au coronavirus: le Moyen-Orient 4.083 décès (81.952 cas), l'Amérique latine et les Caraïbes 1.353 décès (35.842 cas), l'Afrique 493 décès (10.005 cas) et l'Océanie 45 décès (6.962 cas), selon des chiffres officiels.

Appels à protéger les plus vulnérables en cette période de pandémie

Alors que plus de 4 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, sont appelées ou obligées de rester confinées, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a exhorté les pays ou les régions concernées à ne pas lever les mesures de manière trop précoce "afin de ne pas avoir de rechute". Dé leur côté, des experts de l'Unesco ont exhorté à la "responsabilité collective" pour protéger les plus vulnérables en cette pé-

riode de pandémie du coronavirus. Le Comité international de bioéthique de l'Unesco et la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies ont publié une déclaration commune "pour guider les décideurs politiques et informer le public sur les considérations éthiques essentielles qui doivent être prises en compte dans la lutte mondiale" contre cette pandémie. "La pandémie peut générer un stress psychologique aggravé chez les personnes et les groupes vulnérables et marginalisés dans toutes les régions du monde et plus encore dans les pays en développement", indique la déclaration commune. Ces experts soulignent "la vulnérabilité liée à la pauvreté, à la discrimination, au genre, à la maladie, à la perte d'autonomie ou de fonction, à l'âge avancé, aux situations de handicap, à l'origine ethnique, à l'incarcération, à la migration sans papiers et au statut de réfugié et d'apatride". Ils pointent également "le sort particulier des personnes privées de ressources de base telles que l'eau et le savon pour maintenir une hygiène élémentaire", les difficultés "de la distanciation sociale dans les conditions de surpopulation qui prévalent dans les bidonvilles et les camps de réfugiés" et "le risque accru de violence domestique dans les conditions d'enfermement et d'isolement". Les experts appellent "à prendre des mesures urgentes par le biais de la coopération internationale dans un esprit de solidarité, en soulignant la responsabilité des Etats riches d'aider les pays pauvres".

Coronavirus : Djerad instruit les walis d'assurer une "stricte application" des mesures de prévention

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a émis une instruction à l'adresse des walis et des structures concernées dans laquelle il rappelle la nécessité d'assurer une "stricte application" des règles liées au respect des mesures prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'épidémie de coronavirus. "En application des directives de Monsieur le président de la République, le Premier ministre, Monsieur Abdelaziz Djerad, a émis une instruction à l'adresse des walis et des structures concernées dans laquelle il rappelle la nécessité d'assurer une stricte application des règles liées au respect des mesures prises dans le cadre de la prévention et de la lutte contre l'épidémie de Coronavirus +Covid-19+", note le communiqué. "En effet, et au terme de la première période de confinement à domicile imposée aux citoyens, certaines défaillances sont apparues du fait du non respect de la mesure, d'une part et, d'autre part, de la fermeture de nombreux commerces autorisés, notamment ceux appelés à assurer l'approvisionnement des citoyens en produits alimentaires de tous genres", relève la même source. Dans le but de faire respecter les mesures destinées à assurer la protection de la population et son approvisionnement régulier, les Pouvoirs publics

"appellent à faire appliquer la loi, dans toute sa rigueur, par la mise en œuvre des sanctions pénales prévues à cet effet". Concernant le respect de la mesure de confinement à domicile, "hormis les cas spécifiques cités dans les textes en vigueur qui permettent certains déplacements, avec ou sans autorisation, le citoyen est tenu de se confiner à domicile". La même source précise à ce propos que "le non respect de la mesure de confinement à domicile entraîne les sanctions pénales prévues par la loi, soit des amendes allant de 3.000 DA à 6.000 DA à l'encontre des réfractaires qui encourent, en outre, une peine d'emprisonnement de trois (3) jours au plus". Par ailleurs, les walis sont tenus de faire appliquer, au titre des sanctions administratives, la mesure de mise en fourrière des véhicules automobiles ou des motocycles utilisés par les personnes ayant contrevenu aux règles régissant le confinement à domicile. Concernant le non respect de l'obligation de maintien en activité de certains commerces autorisés, la même source souligne que "les commerces concernés par l'approvisionnement de la population doivent être maintenus en activité au moyen d'une réorganisation des horaires d'ouverture et de fermeture". A cet effet, "les autorités locales sont tenues de leur assurer



toutes les conditions nécessaires, notamment la délivrance des autorisations de circuler pour les commerçants et leurs employés et en maintenant en activité les commerces de gros et les unités de production qui les approvisionnent". "En présence de cas de refus

d'ouvrir les commerces, et si cette fermeture a pour effet un défaut d'approvisionnement dans les quartiers, les villages et groupements d'habitations, les walis sont tenus de procéder." Le refus d'obtempérer aux réquisitions réglementaires individuelles entraîne

les sanctions pénales prévues par la loi, soit une amende de mille (1.000) DA à dix mille (10.000) DA et une peine d'emprisonnement de deux (2) à six (6) mois, ou de l'une de ces deux peines seulement".

Smail B

Mohamed Cherif Belmihoub radio nationale : « Il est impératif de maintenir le pouvoir d'achat des citoyens pour éviter une inflation »

La nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des Algériens en temps de cette crise sanitaire afin de préserver l'économie nationale de l'inflation a été soulignée, hier par le professeur et analyste en économie, Mohamed Cherif Belmihoub, qui a appelé les pouvoirs publics, le patronat ainsi que les syndicats à se partager cette charge. Intervenant sur les ondes de la radio nationale, M. Belmihoub a indiqué que la sauvegarde du pouvoir d'achat des Algériens est cruciale en ces temps de crise, car il permet de maintenir "en branle" l'activité de l'économie nationale et éviter ainsi l'inflation. Pour se faire, il a indiqué que "c'est le moment propice de passer à la concertation entre le pouvoirs publics, le patronat et les syndicats afin de trouver les moyens pour maintenir le pouvoir d'achat des algériens, appelant chaque corps à supporter une partie des charges liées à la sauvegarde de ce pouvoir en temps de crise sanitaire. "Il faut que les pouvoirs publics, les entreprises et les syndicats se partagent les responsabilités liées à la sauvegarde du pouvoir d'achat, a-t-il dit ajoutant que l'Etat peut supporter deux mois de paiement de ces charges et les entreprises peuvent, de leurs cotés payer elles-mêmes leurs ouvriers confinés et les syndicats peuvent jouer leur rôles en acceptant que les salaires soient diminués pendant cette période (ver-



sement du salaire de base seulement) ".M. Belmihoub a estimé que la crise actuelle justifierait le recours à la planche à billet sous la condition qu'elle soit utilisée seulement pour financier les actions visant à contenir les impacts de la crise sanitaire engendrée par le Covid-19."Le recours à cette pratique fera en sorte de maintenir l'activité économique ainsi que le pouvoir d'achat et permettra également la conclusion de transactions commerciales". Pour permettre à la roue économique de persévérer, l'expert économique a plaidé pour que les entreprises algériennes bé-

néficient d'un report pour honorer leurs redevances (impôts et taxes) en période de crise afin de les encourager à produire plus.

La crise sanitaire a permis une prise de conscience Africaine

D'autre part, M. Belmihoub a estimé que l'Algérie et certains pays africains qui détiennent des facteurs d'émergences se sont rendus compte grâce à cette crise, qu'ils étaient capables de prendre en charge leur développement national.» Cette crise sanitaire a ainsi permis une prise de conscience

africaine, sur les plans intellectuel et politique", s'est-il réjoui. Il a ajouté que l'Algérie doit impérativement, pour sa part, construire une économie nationale solide (hors hydrocarbures) pour être intégrée au niveau local tout en relevant que cela ne l'empêchera aucunement de conclure des partenariats ou des investissements étrangers fructueux ainsi que des échanges avec les marchés internationaux. Il a souligné que cette crise sanitaire a été bénéfique pour les entreprises nationales telles que Saidal qui s'est mise à produire des produits qui étaient importés à la

base tels que les gels désinfectants afin de répondre à une demande locale. M. Belmihoub a appelé, à cette occasion à créer plus d'entreprises en Algérie pour faire face à la demande locale en différents produits". "En Algérie nous créons peu d'entreprises c'est un vrai handicap, il faut impérativement augmenter leur nombre pour créer de la richesse et diminuer considérablement les importations", a-t-il martelé. Il a rappelé que cette crise sanitaire mondiale a permis en laps de 15 jours de développer l'économie numérique en Algérie par la mise en place de modalités de paiement numérique, ajoutant que la véritable réforme aujourd'hui doit viser l'administration et les banques afin de libérer l'économie nationale de toutes les entraves."Les réformes administratives et bancaires sont les deux verrous qui doivent absolument sauter pour réaliser un développement économique durable". S'agissant des conséquences à l'échelle mondiale de cette crise sanitaire, l'expert a prévu l'émergence d'Etats- Nation tout en assurant que la Chine serait un élément clé. Pour l'Union européenne l'expert a relevé une absence flagrante de cohérence entre les politiques et l'économie au sein de cette institution ajoutant que cela va, sans nul doute, " retarder sa construction".

Moussa O / Ag

Covid-19: 37 licences de production de gel hydroalcoolique accordées

Le ministère du Commerce a accordé, ces dix derniers jours, 37 licences de production de gel hydroalcoolique à des entreprises fabriquant ce produit en vue d'encourager sa production, d'autant qu'il connaît une forte demande du fait de la propagation de la pandémie de Covid-19, a déclaré à le ministre du Commerce Kamel Rezig. "Le secteur du Commerce attache une grande importance au contrôle des produits destinés à la stérilisation et à la désinfection pour faire face à la pandémie, notamment en ce qui concerne le gel hydroalcoolique", a indiqué M. Rezig faisant état de l'octroi, ces dix derniers jours, de 37 licences aux entreprises intéressées par la fabrication de ce produit. Dans ce cadre, il a appelé les petites et moyennes entreprises (PME) actives dans la production de ce produit, à titre gracieux ou pour la vente, à se présenter aux services du ministère du Commerce au niveau des 48 wilayas à l'effet de déposer leur demande de licence comprenant une demande administrative et le rapport du laboratoire portant composition du produit ainsi que les documents administratifs de l'entreprise en question. L'opération contribue à garantir la qualité et le contrôle du produit, a souligné le ministre ajoutant que les entreprises qui ne détiennent pas de licences risquaient des sanctions dissuasives. Les services du ministère ont contacté certaines entreprises productrices de ce produit pour les inviter à régulariser leur situation juridique, à même de leur permettre de poursuivre leurs activités de manière légale, a-t-il poursuivi. "Nous allons temporiser avant d'appliquer la loi car la conjoncture est difficile et le produit est important pour le citoyen, mais nous redoutons la contrefaçon ou la manipulation de la composition du produit, c'est pourquoi nous avons convoqué les entreprises productrices et leur avons demandé de compléter leurs procédures légales", a expliqué le ministre. S'agissant des masques et gants, le ministre a précisé que leur fabrication n'était pas soumise aux licences du

ministère du Commerce, mais plutôt régie par les lois du secteur de la Santé et de l'Industrie pharmaceutique qui contrôlent leur conformité aux normes en vigueur à cet égard. Concernant le mouvement du commerce extérieur de l'Algérie (importations et exportations), le ministre a indiqué qu'il se poursuivait à un rythme normal, dans le respect des mesures préventives rigoureuses appliquées depuis la propagation du nouveau coronavirus, soulignant que la décision de fermeture des frontières excluait le trafic commercial. Le ministre a qualifié de « normal » le mouvement commercial des importations et des exportations, à l'exception de la décision interdisant l'exportation de certains produits médicaux et alimentaires de « manière provisoire », dont la liste a été établie, dans le but de satisfaire les besoins du marché national. Il s'agit d'une mesure prise à titre préventif en cette période de pandémie. Cette décision du Premier ministre « n'est pas appliquée avec effet rétroactif », précisant que toutes les opérations entamées avant sa promulgation seront finalisées et il y va de même pour transactions effectuées avec des pays comme la Tunisie, la Libye et la Mauritanie dans le cadre de conventions signées auparavant. Le ministre a indiqué, en outre, que les changements enregistrés à l'échelle internationale, suite à la propagation du covid-19, à l'origine d'une récession de l'économie mondiale et du recul du commerce extérieur, provoqueront, sans doute, un ralentissement du mouvement commercial. Plusieurs pays ont interdit l'exportation de certains produits médicaux et alimentaires pour satisfaire les besoins internes, ce qui explique le recul du mouvement des ports qui en est à son plus bas niveau en cette période. Rezig a tenu, néanmoins, à rassurer les citoyens que « l'Algérie a importé tout ce dont elle a besoin en termes de produits et de marchandises, en tenant compte du pire scénario de propagation de la pandémie ».

A.B

ONS Plus de 186.000 entreprises dotées d'un NIS au premier semestre 2019

Le nombre d'entreprises, possédant un statut de personne morale et un numéro d'identification statistique (NIS), a atteint 186.148 unités, au premier semestre de 2019, a annoncé l'Office national des statistiques (ONS). Le nombre de personnes morales, dotées d'un NIS, a connu ainsi une hausse de 7.573 entreprises au cours du 1er semestre de l'année dernière, en comparaison avec la même période de 2018, soit une augmentation de 4,24%, ainsi qu'une augmentation de plus de 5.500 entreprises par rapport à toute l'année 2018. S'agissant des nouvelles créations, l'ONS mentionne 5.056 entreprises, ayant fait l'objet d'une première identification par l'ONS, durant les six premiers mois de 2019, soit une baisse de 5,56%, par rapport à la même période de 2018. L'Office relève par contre une augmentation de plus de 1.000 entreprises, soit 25,93% par rapport au second semestre 2018. Selon la même source, le rythme de création des entreprises durant le premier semestre 2019, s'est maintenu notamment dans le secteur du commerce avec 65.081 entreprises, représentant un taux de 34,96% du nombre global (7.573 entreprises). L'industrie manufacturière a, quant à elle, enregistré la création de 36.219 entreprises (19,46%), alors que le secteur de la construction s'est vu renforcer par la création de 33.804 entreprises, soit 18,16%. Pour la répartition des personnes morales par région, l'Office précise que la région du centre s'accapare 101.324 entreprises, soit 54,43% du total (186.148), suivie par la région Est avec 46.463 (24,96%), la région Ouest avec 29.655 (15,93%) et enfin



la région du Sud avec 8.706 entreprises (4,68%). S'agissant de la répartition régionale des créations, au 30 juin 2019, l'ONS relève une concentration au niveau de la région centre du pays avec 52,97% de l'ensemble des nouvelles créations (5.056 entreprises). En dehors de la wilaya d'Alger qui s'accapare 1.589 créations (31,43%) au premier semestre 2019, sept autres wilayas ont enregistré plus de 1.680 nouvelles créations d'entreprise durant les six premiers mois 2019. Ainsi, la wilaya d'Oran a occupé la seconde position en recelant 439 entreprises, soit 8,68%, suivie de Sétif avec 283 entreprises (5,60%), Constantine avec 209 entreprises (4,13%), Blida avec 199 (3,94%), Bejaia avec 197 (3,90%), Tizi Ouzou avec 190 (3,76%) et enfin Boumerdès avec 169 (3,34%). Concernant les sorties du répertoire national des entreprises, elles ont été de l'ordre de 1.730 entreprises au 30 juin dernier, note l'Office qui relève un regain des radiations d'entreprises par rapport à la même période de l'année précédente, qui se traduit par une augmentation de 81 entreprises (4,91%) par rapport au 1er semestre 2018. L'ONS a indiqué, en conclusion, que généralement, les entreprises se créent ou disparaissent à l'occasion de nouveaux programmes de restructurations, soit par fusion, par absorption, par liquidation juridique ou par cessation volontaire d'activité.

M.A

SAAFI : Le 2ème symposium algérien de l'Assurance et de la Finance islamique en novembre à Alger

La deuxième édition du Symposium Algérien de l'Assurance et de la Finance islamique (SAAFI 2020) doit se tenir les 22 et 23 novembre 2020 à Alger, sous le patronage du Haut Conseil Islamique. Sous la thématique "mise en œuvre de la Finance Islamique et de l'Assurance Takaful : enjeux et facteurs de succès", la manifestation est organisée, comme lors de la première édition, par le cabinet de conseil SAAFI, constitué de consultants experts, et spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'accès à l'assurance Takaful et à la finance islamique. Selon les organisateurs, l'objectif de ce symposium est "d'accompagner les acteurs parmi les institutionnels et les professionnels des banques et des assurances pour la meilleure implémentation possible de la finance islamique, et de l'assurance Takaful, conformes aux préceptes de l'islam, dans le système financier national en vue de l'élargissement de la bancarisation des ressources financières circulant hors circuit formel". Le SAAFI 2020 permettra ainsi aux professionnels de "répondre à un segment de la clientèle, et de drainer une épargne inactive", de trouver les facteurs clé de succès indispensables à la réussite de ce défi à relever. Les organisateurs du SAAFI rappellent que, le 15 mars dernier, une nouvelle étape a été franchie dans le processus de la mise en œuvre de la finance islamique en Algérie, à la faveur de l'enrichissement de son ordre juridique avec un nouveau règlement de la Banque d'Algérie paru au



Journal officiel N°16 et "définissant les opérations relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers". Tout en fixant les règles générales, le texte spécifie les opérations de réception des fonds, de placement, de financement et d'investissement concernant les produits la Mourabaha, la Moucharaka, Moudaraba, El- Idjar, le Salam, l'Istisna' a, les comptes de dépôts et les dépôts en comptes d'investissement. Les organisateurs de cet événement consacré à la finance islamique soulignent également qu'il s'agit actuellement "d'une période de transition charnière" pendant laquelle "le SAAFI devient incontournable de par la pertinence de

ses thématiques mises à jour, mais surtout au regard de la qualité de ses intervenants, parmi les experts nationaux et internationaux". Triés sur le volet, nombre d'entre eux comptent parmi des icônes de la finance de renommée mondiale", affirment-ils, ajoutant que cela permettra aux participants de parfaire leurs connaissances, étoffer leurs réseaux et faire connaître, deux jours durant, leurs expériences dans une atmosphère conviviale. À noter que la direction scientifique du symposium est assurée par le Professeur Mohamed Boudjelal, professeur d'économie à l'Université de M'Sila, spécialiste en finance islamique, membre du Haut Conseil Islamique (HCI) et membre fondateur et expert au

près du Fonds national de la Zakat en Algérie. En outre, les organisateurs font savoir que le SAAFI 2020 voit déjà la confirmation de participation d'un grand nombre d'acteurs institutionnels, organisations professionnelles, établissements bancaires, compagnies d'assurance, cabinets d'avocats, bureaux d'expertise comptable, cabinets conseils en recrutement, centres de formation et fournisseurs de solutions IT. Des experts d'Algérie, de Tunisie, de Malaisie, de France et de Suisse ont confirmé leur présence alors que d'autres participations sont en cours de confirmation, en précisant que d'importants organismes ont également choisi d'être partenaires de l'événement dont La Bourse

d'Alger, l'ISRA et SAFA Investment Service. Our rappel, le SAAFI, sponsorisé par Al Salam Bank, entre autres sponsors, est organisé conjointement par le Cabinet conseil stratégique spécialiste de la conception et de la distribution de solutions Takaful et de finance islamique, SAAFI, et l'agence événementielle et de tourisme MED VOYAGES. Lundi, le Haut conseil islamique (HCI) a approuvé la création de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique, qui sera chargée de délivrer la certification de conformité aux banques et aux établissements financiers. "Une mission qui permettra de soutenir la Banque d'Algérie dans la domiciliation de la finance islamique". La création de cette Autorité intervient en application du Règlement du 15 mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers, lequel s'inscrit dans le cadre du programme du Président de la République et du plan d'action du gouvernement afin de réduire le phénomène de la thésaurisation et satisfaire les besoins des citoyens désirant recourir à ce système conformément aux préceptes de la charia islamique. L'objectif, souligne le HCI, étant d'atténuer les effets négatifs du phénomène du marché parallèle, dans le cadre des nouvelles orientations du gouvernement algérien visant à encourager la finance islamique.

N.I

HCI L'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique créée

Le Haut conseil islamique (HCI) a approuvé la création de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique. Cette autorité délivrera la certification de conformité aux banques et aux établissements financiers, "une mission qui permettra de soutenir la Banque d'Algérie dans la domiciliation de la finance islamique. La création de l'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique intervient en application du Règlement N 20-02 du 15 mars 2020 définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et les établissements financiers publié dans le Journal officiel N 16". Le Règlement définissant les opérations de banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice s'inscrit dans le cadre du programme du Président de la République et du plan d'action du gouvernement qui veillera à réaliser deux principaux objectifs à savoir: réduire le phénomène de la thésaurisation et satisfaire les besoins des citoyens désirant recourir à ce système conformément aux préceptes de la charia islamique, et atténuer les effets négatifs du phénomène du marché parallèle, dans le cadre des nouvelles orientations du gouvernement algérien visant à encourager la finance islamique et de la détermination de la Banque d'Algérie à mettre en œuvre ce système.

Commerçants coupables de contravention du registre de commerce: Le ministre du commerce engage la radiation

Le ministre du commerce, Kamel Rezig a indiqué, que son secteur avait engagé la radiation des commerçants dont la culpabilité a été prouvée en matière de spéculation, monopole ou vente de produits périmés. Le ministre a fait savoir que ces mesures interviennent en concrétisation des orientations contenues dans le communiqué du Haut Conseil de Sécurité, prévoyant la radiation de tout commerçant dont la spéculation, le monopole ou la commercialisation des produits périmés sont avérés. Il a précisé, dans ce sens, que les directeurs du Commerce au niveau des wilayas ont été instruits du suivi de ces violations, sous la supervision des walis. Des mesures coercitives ont été prises, en coordination avec les autorités sécuritaires, contre les commerçants illégaux, les spéculateurs et ceux qui vendent des produits périmés, a-t-il ajouté faisant état de la saisie d'importantes quantités de marchandises dont la durée de validité a été dépassée. Estimant que c'est là des opérations "inédites" ces 20 dernières années, M.Rezig a indiqué que son département a

fait le choix de "la politique de la carotte avec les commerçants intègres et du bâton à l'égard des malhonnêtes". Il a ajouté que les produits saisis, lors des différentes opérations, ont été mis "à titre exceptionnel" à la disposition des walis en tant que réserves à partager aux nécessiteux au lieu de les orienter vers la direction des Domaines comme stipule la loi, soulignant la mise en place, dans chaque wilaya, d'une instance ayant pour mission la distribution des aides aux catégories nécessiteuses. Le ministère du Commerce exerce les prérogatives qui lui sont attribuées, et fixées par la loi, consistant en la régulation, la supervision et le suivi des offices et des entreprises publiques et privées", a soutenu Me Rezig battant en brèche les allégations d'un quelconque impact négatif sur les prix du fait de la lutte contre la spéculation et la fraude. Il a expliqué que les marchés ont été impactés durant les premières semaines de la propagation du Coronavirus suite aux mesures limitant les rassemblements à travers la fermeture des grands espaces commerciaux, suscitant chez le citoyen une frénésie

d'achats pour stocker. Selon le premier responsable du secteur, la forte demande sur les produits alimentaires, "beaucoup plus importante que les prévisions" et la multiplication des quantités consommées ont entraîné une rupture de stock en très peu de temps, toutefois, le ministère a réussi par une série de mesures, a-t-il assuré, à stabiliser les marchés, que ce soit pour les produits alimentaires ou les fruits et légumes, à travers les 48 wilayas. Exhortant les citoyens à un changement de comportement de consommation, il a indiqué que la dernière période a enregistré la consommation de deux mois de produits alimentaires, en particulier le blé dur (semoule), ce qui a provoqué une stagnation de l'activité des boulangeries. Rezig a tenu à rassurer que les quantités de produits alimentaires disponibles en stock sont suffisantes pour un approvisionnement jusqu'au premier trimestre de 2021. Evoquant les différents contacts avec les fournisseurs et les producteurs ayant permis au secteur de rétablir la stabilité du marché, notamment en ce qui concerne la semoule.

COVID-19 : Mermouri veut relancer "le tourisme virtuel" pour promouvoir la destination Algérie

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Hacène Mermouri, a instruit l'ensemble des établissements sous tutelle quant à l'impératif de renforcer "le tourisme virtuel" en vue de promouvoir la destination Algérie. Le ministre a appelé à "prendre une série de mesures de solidarité visant à insuffler une dynamique promotionnelle virtuelle pour la destination touristique +Algérie+, en pleine crise sanitaire mondiale du COVID-19". M.

Mermouri a mis en avant l'impératif de "renforcer le tourisme numérique et de relancer ce qui est appelé aujourd'hui le tourisme virtuel, ainsi que la promotion numérique de l'artisanat à travers la programmation de visites virtuelles devant contribuer à favoriser la destination Algérie et le produit artisanal algérien sans avoir à se déplacer". Ces mesures contribueront "à choisir la destination touristique interne et les produits artisanaux nationaux après dis-

sipation de la pandémie de COVID-19", ce qui est en conformité avec "la politique de la campagne de sensibilisation mondiale au nouveau coronavirus lancée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sous le slogan " Rester chez soi aujourd'hui pour pouvoir voyager demain". Cette nouvelle technique est disponible sur les pages Facebook, Twitter et Instagram du ministère du Tourisme ou sur le portail algérien du tourisme +Visitalgérie

Solidarité

La solidarité est traditionnellement un devoir social ou une obligation réciproque d'aide et d'assistance ou de collaboration gracieuse qui existe entre les personnes d'un groupe ou d'une communauté du fait du lien qui les unit. Il n'y a pas de solidarité en dehors d'un groupe fermé. La première des solidarités est la défense (contre des agressions ou des oppressions), ou la vengeance, ensuite vient l'aliment ou le secours, ensuite l'entraide et la coopération. C'est aussi l'obligation de faire cause commune, d'agir dans l'intérêt général du groupe. La solidarité étant une obligation à l'intérieur d'un groupe social défini, le mot est utilisé abusivement pour désigner aussi l'altruisme, la générosité ou la charité. Ces groupes sont à l'origine fondés sur un lien de sang ou de parenté (familles, clans, tribus), ou d'affiliation (amis, compatriotes, collègues, membres d'une amicale, d'une confrérie, d'une commune, d'une nation), voire sur un contrat (mutuelle, assurance, syndicat, association), elle est alors onéreuse et monétisée. La première des solidarités est la défense (contre des agressions ou des oppressions), ou la vengeance, ensuite vient l'aliment ou le secours, ensuite l'entraide et la coopération. C'est aussi l'obligation de faire cause commune, d'agir dans l'intérêt général du groupe. Elle existe toujours dans le droit positif entre ascendants et descendants et entre conjoints. Le mot «solidarité» dérive du terme latin «obligatio in solidum» qui, en

droit romain, signifiait devoir social, obligation communautaire, c'est-à-dire les responsabilités de l'individu dans une collectivité à laquelle appartient et bénéficie de votre famille, par exemple, n'est qu'une petite partie de cette communauté. Dans le domaine juridique contemporain, la solidarité est une communauté qui existe entre des personnes physiques ou morales qui sont tenues conjointement d'exécuter une obligation en raison de la loi, d'une convention ou d'un jugement. En d'autres termes, en tant que pratique sociale, elle renvoie au fait que ceux qui la pratiquent font partie d'une communauté dans laquelle chaque individu est supposé être interdépendant. Le terme solidaire apparaît en français au début du xve siècle avec le sens juridique de "commun à plusieurs, chacun répondant du tout"; au xviii^e siècle il y a une extension de sens depuis la locution latine juridique in solidum, proprement «pour le tout», du neutre de l'adjectif solidus. La solidarité est aussi une appellation propre à sociologie et à d'autres sciences sociales, aussi bien en philosophie qu'en bioéthique. En octobre 2005, la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Dans un sens restreint, le terme est généralement utilisé pour désigner les pratiques humaines. Au sens large, elle s'applique non seulement à tous les animaux, y compris l'Homme, mais aussi à l'univers des plantes. En tant que cohésion

sociale, la solidarité est l'un des six principes de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui prend en compte les différents points de vue, de chapitre en chapitre, dans 54 articles.

1-Le discours de solidarité

1-1-Émile Durkheim

Émile Durkheim (1858-1917), l'un des fondateurs de la sociologie moderne, définit le fait social comme étant une entité sui generis, non réductible à la somme de ses parties, développant le concept de conscience collective. Son travail va bien au-delà de cette discipline, s'implique dans les sciences humaines, la philosophie, l'anthropologie, l'économie, la linguistique, l'histoire. Dans son livre *De la division du travail social* défend le principe selon lequel la société reste cohésive par deux forces unitaires. L'une est la relation de points de vues similaires partagés par les gens, les valeurs et les croyances religieuses, par exemple, à qu'il donne le nom de «solidarité mécanique», l'autre est la division du travail en professions spécialisées, appelée «solidarité organique».

1-1-1-Solidarité sociale

La solidarité sociale implique également l'identité psychique et sociale ou la similitude des individus, voire physique. Pour maintenir l'égalité, nécessaire à la survie du groupe, la cohésion sociale doit recourir à la conscience collective. Le pro-

grès de division du travail change la société de la solidarité mécanique.

1-1-2-Solidarité organique

Puisque les fonctions sociales se spécialisent et se diversifient, Durkheim croit qu'une «solidarité organique» remplacera la «solidarité mécanique». À l'opposé, la solidarité organique repose sur une différenciation des tâches impliquant les individus dans des liens d'interdépendance sociale. Dans les sociétés modernes, les membres du groupe sont à la fois spécialisés et complémentaires. À mesure que les sociétés deviennent plus complexes, la division du travail et les différences qui en résultent parmi les individus conduisent à une indépendance croissante des consciences. Les sanctions répressives, qui existaient ou existent toujours dans les sociétés "primitives", sont aujourd'hui soutenues par le pouvoir législatif, qui protège les valeurs d'égalité, de liberté, de fraternité et de justice. La division du travail, caractéristique des sociétés plus développées, génère un nouveau type de solidarité, qui ne repose plus sur la similitude parmi les composantes (solidarité mécanique), mais en complétant des parties diverses. La rencontre d'intérêts complémentaires crée un nouveau lien social, c'est-à-dire un autre type de principe de solidarité, avec son propre moral, qui donne naissance à une nouvelle organisation sociale, à la solidarité organique. Puisqu'elle est fondée sur la diversité, la soli-

darité organique implique une plus grande autonomie, donnant lieu à une conscience individuelle beaucoup plus libre.

1-2-Peter Kropotkin

La création d'un lien entre la biologie et la sociologie était d'une importance capitale pour renforcer le concept de solidarité. Ce pas en avant a été franchi par l'idéologue anarchiste et l'ancien prince Peter Kropotkin (1842-1921). Dans un livre célèbre, *"Le mutualisme : un facteur d'évolution"* (1902), écrit en partie en réponse au darwinisme social, Kropotkin a défini la coopération comme un mécanisme de survie pour les sociétés humaines dans leur processus d'évolution. Selon lui, l'entraide, la coopération au sein d'une espèce, a été un facteur important dans l'évolution des institutions sociales. La solidarité est essentielle à l'entraide, qui résulte non de l'attente d'une récompense, mais de sentiments instinctifs de solidarité. Dans une préface du livre, Kropotkin a écrit : "Le nombre et l'importance des institutions d'entraide qui ont été développées par le génie créatif des peuples sauvages et semi-sauvages au début de la période du clan de l'humanité, et encore plus au cours de la période suivante de la communauté villageoise, ainsi que l'énorme influence que ces institutions primitives ont eu sur le développement ultérieur de l'humanité, jusqu'à aujourd'hui. Tout cela m'a amené à étendre mes recherches à des périodes histo-

riques ultérieures, pour étudier en particulier le plus intéressant le cas des républiques urbaines du Moyen Âge, dont l'université a influencé la civilisation moderne, qui n'a pas encore été correctement évaluée. J'ai essayé enfin et brièvement de souligner l'énorme importance des instincts de soutien mutuel, hérités par l'humanité pendant de très longues périodes d'évolution, jusqu'à nos jours, jusqu'à présent, jusqu'à la société moderne dans laquelle nous vivons, qui restera probablement régie par le principe "chacun pour soi et l'État pour nous", qui ne s'est jamais produit ou se produira jamais." Kropotkin a défendu un système économique et social alternatif, qui serait coordonné par un réseau horizontal d'associations volontaires avec des biens distribués en fonction des besoins physiques de l'individu, et non selon les travaux.

2-Solidarité et paix

Le problème de la solidarité, parallèlement à celui de la paix, est central dans la pensée rigoriste comme Jiddu Krishnamurti et le Dalaï Lama. C'est aussi une préoccupation majeure du célèbre philosophe et sociologue français Edgar Morin, préoccupation exprimée pour la première fois dans son livre *Terre-Patrie* [archive] «notre maison et notre jardin» soulignant à l'échelle mondiale les dangers des politiques insaisissables et non favorables comme celles de Donald Trump. Les 500 plus grandes entrées

3-Solidarité sociale parmi les espèces

L'Homme et les animaux les premières manifestations de solidarité de l'être humain envers les animaux apparaissent dans la première enfance. C'est à l'âge de quatorze ans que les enfants commencent à voir les animaux comme des êtres identiques à eux-mêmes. Plusieurs espèces d'animaux non humains montrent que la même tendance existe également entre elles. De nombreux cas similaires sont désormais visibles grâce aux progrès des médias, notamment grâce à la publication en ligne de vidéos pédagogiques.

L'Homme et les plantes : nous savons aujourd'hui que les plantes sont des êtres intelligents qui ont des capacités cognitives, dans certains cas non inférieures à celles des humains, qui ont des "œils", des "oreilles", du "tact", de l'odeur", qui communiquent entre elles, qui ont un fort sentiment de solidarité sociale, non seulement parmi celles de leur espèce, mais aussi avec d'autres espèces et, plus encore, avec les êtres humains. Les plantes habitent la Terre depuis bien plus longtemps que les hommes, ce qui leur a permis d'acquérir des capacités identiques bien avant. Elles entretiennent avec eux une relation d'ancienne solidarité d'intérêt commun. Les hommes mangent principalement des céréales comme le blé, ce qui se traduit par un processus de protection mutuelle. Une peinture égyptienne datée de 1200 avant JC illustre cette condition. En plus le blé, d'autres plantes, comme le riz et la pomme de terre, ont domestiqué l'Homo sapiens. Le blé était une herbe sauvage au Moyen-Orient il y a dix mille ans, avant d'être cultivé partout dans le monde et de devenir l'une des plantes les plus réussites dans l'histoire de la Terre, grâce au travail humain. Actuellement, le blé couvre environ 2,25 millions de kilomètres carrés de la surface du globe. L'interdépendance entre l'homme et les plantes est aujourd'hui un problème écologique d'une importance cruciale. Les forêts, qui ont été dévastées par le feu en raison de la négligence humaine, devront être restaurées à temps pour éviter une tragédie mondiale.

4-Discussion sociologique

La solidarité caractérise des personnes qui choisissent ou ressentent la nécessité morale d'assister une autre personne et réciproquement. La solidarité se distingue de l'altruisme : l'altruiste peut souhaiter aider autrui sans pour autant se sentir concerné par ce qui lui arrive, et inversement on peut se rendre solidaire d'autrui simplement par intérêt bien compris (attente d'une réciprocité) et non par altruisme. Très souvent, on présente sous cette forme positive des formes de solidarité plus ambiguës : -une forme d'échange mutuel, où chaque membre se rend solidaire des autres parce que les autres se rendent solidaire de lui. C'est donc un calcul (économique) et non une démarche généreuse (voir coopération) ; -une forme de solidarité imposée, où chaque membre se trouve obligé d'adhérer au groupe sous peine de perdre certains bénéfices (frais de copropriété...), voire sous la menace de sanctions (partie socialisée du salaire, impôts, conscription). Par exemple, l'armée inculque généralement une grande solidarité et de l'entraide entre les soldats, qui sont liés par un destin commun (« gagner ou mourir ensemble »). La solidarité se manifeste particulièrement lorsqu'une partie d'une population est victime d'un problème inattendu frappant aléatoirement : une catastrophe naturelle, un acte terroriste, etc.

4-1-Historique de l'analyse sociologique du terme

La notion a été étudiée par Charles Gide à la fin du XIXe siècle ; théoricien de l'École de Nîmes, mouvement coopératif français, il a développé les idées de coopération émancipatrice à partir de 1886. Puis Émile Durkheim, dans De la division du travail social (1893), reprend et développe la notion de solidarité sociale en tant que lien moral entre individus d'un groupe ou d'une communauté. Selon Durkheim, pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres. Elle est liée également à la conscience collective qui fait que tout manquement et crime vis-à-vis de la communauté suscite l'indignation et la réaction de ses membres. Il développe les concepts de « solidarité mécanique » et de « solidarité organique ». Une société donnant lieu à de la solidarité mécanique tient sa cohésion de l'homogénéité de ses membres, qui se sentent connectés par un travail, une éducation, une religion, un

mode de vie similaires. La solidarité mécanique se produit normalement dans les sociétés traditionnelles de petite taille. La solidarité organique provient quant à elle de l'interdépendance qui vient de la spécialisation du travail et des complémentarités entre personnes, que provoquent les sociétés modernes, industrielles.

4-2-Formes de solidarité

La solidarité au sein d'une société s'exprime en particulier envers les plus pauvres ou des groupes ou personnes vulnérables, à court, moyen ou long terme, à échelle locale ou plus large (coopération décentralisée, solidarité internationale). Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral, ou d'une aide en nature (nourriture, etc.), de l'accueil de réfugiés, etc. Depuis la fin du XXe siècle, et en particulier depuis le Sommet de la Terre de Rio, on parle aussi de solidarité transgénérationnelle (ou envers les générations futures, et de solidarité écologique, thèmes retrouvés dans le projet de "Pacte de solidarité écologique" sur le site du ministère de l'Écologie.

4-3-Utilisation politique du terme

L'État pratique une redistribution des revenus et des richesses que les hommes politiques élus justifient, selon leur tendance politique, par un « devoir de solidarité » entre membres d'une même société, par une augmentation des inégalités sociales menaçant la cohésion sociale, ou par une confiscation des richesses produites par le travail au profit du capital, nécessitant une redistribution des richesses. Selon les plus libéraux, économiquement parlant, cette pratique tend vers l'assistanat et la spoliation étatique. Divers types d'organisations se réclament de la valeur positive de solidarité, voire se considèrent comme un fragment de l'incarnation de la solidarité :

- les organisations non gouvernementales (terme désignant une association indépendante des gouvernements) telles que médecins sans frontières ;
- de très nombreuses associations ayant parfois des objectifs opposés ;
- des syndicats de salariés.

Il est à noter que, dans le vocabulaire administratif, législatif et gouvernemental, le mot solidarité est presque toujours employé dans un sens restreint, très éloigné du sens propre puisqu'il exclut précisément toute notion de mutualité ou de réciprocité. Il est plutôt utilisé pour désigner des prélèvements obligatoires sans contrepartie, ne permettant pas aux assujettis de bénéficier d'un mécanisme de solidarité. Le mot "solidarité", dans ce cas, est utilisé pour sa connotation sociale positive, sans signification particulière. Plus généralement, le mot solidarité est souvent utilisé comme un substitut de notions idéologiquement connotées, désuètes ou susceptibles d'interprétations négatives telles que charité, aumône ou assistance, et sans référence au sens initial. Il fait partie, à cet égard, du vocabulaire français politiquement correct.

Fonds de solidarité COVID-19 : l'OMS et UNICEF s'associent pour lutter contre la pandémie
Fonds de solidarité COVID-19 : un financement sans précédent pour une approche globale afin de lutter contre la pandémie.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et UNICEF ont annoncé dernièrement un accord de collaboration sur la réponse au COVID-19, par l'intermédiaire du Fonds de réponse solidaire COVID-19, alimenté par la Fondation des Nations unies et la Fondation suisse de philanthropie. Le Fonds de solidarité COVID-19 a été créé pour faciliter une réponse mondiale sans précédent, en soutenant le plan stratégique de préparation et de réponse de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans le cadre de l'accord, une première partie de l'argent du Fonds - qui s'élève actuellement à plus de 127 millions de dollars - sera versée à UNICEF pour son travail avec les enfants et les communautés vulnérables dans le monde entier. « Le COVID-19 est une pandémie sans précédent qui exige une solidarité mondiale extraordinaire pour y répondre de toute urgence », a déclaré le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. « Je suis heureux qu'UNICEF ait rejoint le Fonds de réponse solidaire. Grâce à leur vaste expérience tant dans la collecte de fonds que dans la mise en œuvre de programmes, ce partenariat nous aidera à collaborer étroitement pour sauver des vies. »

-Une urgence exceptionnelle qui exige une réponse exceptionnelle

L'argent collecté grâce à ce fonds sera utilisé, entre autres, pour former et équiper les communautés et les travailleurs de la santé pour prévenir, détecter et traiter le COVID-19. Il aidera les pays à développer leurs capacités en matière de soins de santé et à atténuer son impact social, en particulier sur les femmes, les enfants et les groupes sociaux vulnérables. Il permettra d'accélérer la recherche et le développement de traitements et de vaccins préventifs. En tant que partenaire clé de cet effort conjoint, UNICEF dirigera les opérations d'urgence pour faire en sorte que les familles et les communautés des pays les plus vulnérables aient accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ainsi qu'à d'autres mesures de prévention et de lutte contre les infections. UNICEF veillera également à ce que les enfants, les personnes qui s'occupent d'eux et les intervenants de première ligne, tels que les travailleurs sociaux, les enseignants et les agents de santé, bénéficient d'un soutien sous forme de conseils fondés sur des données probantes. « Il s'agit d'une urgence exceptionnelle qui exige une réponse exceptionnelle, et nous avons besoin de tout le monde sur le pont - les particuliers, les entreprises, les fondations, les gouvernements et d'autres organisations dans le monde entier », a déclaré la directrice générale d'UNICEF, Henrietta Fore. « UNICEF est heureux de rejoindre le Fonds de réponse solidaire. Il va soutenir nos efforts pour renforcer les systèmes de santé et d'assainissement et aider à protéger les familles les plus vulnérables contre les répercussions du COVID-19 sur des systèmes de santé déjà surchargés. »

-Il n'y a jamais eu de besoin plus urgent de coopération mondiale

Les fonds collectés seront dépensés conformément au plan d'intervention mondial et là où les besoins sont les plus importants. Sous la direction de l'OMS, il est prévu que les ressources soient directement affectées à :

- l'OMS, pour son travail de suivi de la propagation du virus, d'évaluation des manques et des besoins, d'équipements de protection individuelle pour les travailleurs de santé en première ligne, de mise à disposition d'outils de laboratoire et de tests dans les pays du monde entier, et d'information des communautés et des intervenants de première ligne sur les dernières directives techniques.

- UNICEF, pour veiller à ce que les enfants et les familles du monde entier disposent de toutes les informations fondées sur des données probantes et des dernières orientations de l'OMS ainsi que des informations pertinentes au niveau local pour se protéger contre la propagation du COVID-19 ; pour aider les pays vulnérables en leur donnant accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène ainsi qu'à des mesures de base de prévention et de lutte contre les infections ; et pour permettre aux familles et aux enfants vulnérables d'avoir accès aux soins.

- la CEPI, la Coalition for Epidemic Preparedness Innovations, un partenaire clé qui dirige le financement de la recherche et du développement de nouveaux vaccins pour lutter contre le COVID-19, en étroite collaboration avec l'OMS.

Le Fonds de réponse solidaire COVID-19 a été créé à la demande de l'OMS par la Fondation des Nations unies et la Fondation suisse de philanthropie et lancé il y a trois semaines. C'est le seul moyen pour les individus et les organisations de contribuer directement aux efforts mondiaux de l'OMS pour lutter contre la pandémie. À ce jour, le fonds a recueilli ou engagé 127 millions de dollars auprès de plus de 219 000 personnes du monde entier et de plus de 90 entreprises et organisations mondiales. Ce partenariat est également une formidable démonstration de solidarité entre les organisations des Nations unies, qui coordonnent, s'associent et se soutiennent mutuellement pour faire face aux conséquences immédiates et à long terme de la pandémie. « Il n'y a jamais eu de besoin plus urgent de coopération mondiale », a déclaré Elizabeth Cousens, présidente et directrice générale de la Fondation des Nations unies. « La pandémie du COVID-19 nous montre que nous pouvons tous jouer un rôle pour arrêter la propagation. L'incroyable générosité dont a fait preuve le Fonds de réponse solidaire COVID-19 dans le monde entier aidera l'OMS, UNICEF, la CEPI et leurs partenaires à accélérer leur travail de sauvetage, en particulier pour soutenir les communautés les plus vulnérables et accélérer la mise au point d'un vaccin. »

Confinement à Blida : Les médecins privés ont suspendu leurs activités à cause du manque de moyens de protection



Le président du Conseil régional de déontologie médicale de Blida, soumise, depuis le 24 mars dernier, à un confinement total pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), a imputé la suspension d'activité d'une majorité des médecins privés de la wilaya, à un "manque de moyens de protection". "Les médecins privés de la wilaya ont été contraints de fermer leurs cabinets à cause de l'épuisement de leur stock de moyens de protection contre ce virus contagieux", à l'origine, à ce jour, de la mort de plus de 150 personnes en Algérie, selon le dernier bilan, a indiqué Dr Yacine Turkmane, dans un communiqué émis par le Conseil régional de déontologie médicale de Blida. Il a fait part, au titre des actions visant à remédier à cette situation, de la "mise en place d'une commission englobant des médecins, pharmaciens, chirurgiens dentistes, et des représentants de la direction de la santé, en charge de coordonner l'action avec le ministère de tutelle, pour fournir différents moyens de protection et de prévention, aux médecins privés, en cette situation sanitaire exceptionnelle traversée par le pays. La décision de fermeture prise par les médecins privés de la wilaya a suscité la grogne de la population locale, qui l'a qualifié d'"irresponsable", au vue de la crise sanitaire traversée par le pays. Sachant que de nombreux médecins privés ont ouvert des comptes sur face book pour donner des consultations et conseils aux malades, en mettant à disposition leurs numéros de téléphone. À noter qu'une première commande des moyens de protection contre la pandémie du coronavirus, faite par la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), est arrivé, hier dimanche, à l'aéroport international Houari Boumedienne d'Alger, en provenance de la ville de Shanghai en Chine. Cette première commande est composée de 8,5 millions de masques chirurgicaux type 3 plis et 100.000 masques filtrants de type FFP2".

Tizi-Ouzou : Un premier don de 1600 litres de lait frais de vache pour le village Laghrous

Un premier don de 1600 litres de lait frais de vache a été acheminé ce lundi vers le village Laghrous (commune de Mekla), par la Chambre d'agriculture de wilaya (CAW) de Tizi-Ouzou. Cette opération de don de lait, a été initiée dans le cadre des opérations de solidarité avec les familles dans le besoin et afin de lutter contre la pénurie de ce produit de large consommation, durant cette période de pandémie de Coronavirus. Les 1600 litres de lait seront distribués au profit de 800 familles de ce même village (Laghrous) qui a sollicité la CAW à cet effet. Cette quantité de lait "entier" de "bonne qualité", a été collectée grâce au concept "un litre de lait par éleveur et par jour", initié conjointement par la CAW, la direction locale des services agricoles, l'association des éleveurs et producteurs de lait et le Conseil interprofessionnel de wilaya de la filière lait (CWIF), avec la participation des centres de collecte et des laiteries de la wilaya. Le lait collecté a été acheminé vers la laiterie "Attouche lait" qui a procédé à sa stérilisation et sa mise en sachet, a indiqué le président de la CAW. Une unité à savoir "le Fermier" s'est aussi manifesté auprès de la Chambre et s'est impliquée dans cette démarche de solidarité, a ajouté M. Saidani qui a observé que l'opération est à ses débuts et suscite déjà un engouement des différents intervenants dans la filière lait, du producteur au transformateur. Pour ne pas perturber les mesures de prévention contre la propagation du Coronavirus, et afin de respecter le confinement, le lait sera acheminé au siège de la commune de Mekla, d'où il sera récupéré par le comité de village Laghrous qui se chargera de sa distribution aux familles par le bais du porte à porte. M. Saidani a fait savoir que tous ceux qui ont besoin de lait peuvent saisir la CAW. D'ailleurs cette même institution a déjà reçu une demande dans ce sens par les représentants du quartier Tizi-Bouchene dans la commune d'Azazga. Une opération est lancée pour prendre en charge ce besoin. La CAW de Tizi-Ouzou, a déjà initié avec d'autres partenaires et la contribution d'agriculteurs de la wilaya d'autres opérations de solidarité en collectant des produits agricoles (pomme de terre, olives de table, poulet, œufs et produits du terroir) au profit des familles dans le besoin de Tizi-Ouzou et de Blida.

Médéa : Arrêtés du wali fixant les conditions de circulation durant la période de confinement

Deux arrêtés du wali de Médéa, émis dimanche soir, fixent les conditions de circulation de véhicule et de motocycle durant la période de confinement partiel et l'application des mesures relatives à sa mise en œuvre de ce confinement. Le premier arrêté porte sur l'interdiction de circulation de plus de deux personnes à bord d'un véhicule, durant la journée, et des sanctions sont prévues à l'encontre de tout contrevenant, en cas de non-respect de cette mesure. Tout véhicule transportant plus de deux personnes, y compris le conducteur, est mis en fourrière pendant huit jours, ajoutant que le contrevenant encourt un doublement de la période de mise en fourrière, soit une immobilisation de quinze (15) jours, en cas de récidive. Le deuxième arrêté du wali inclut les mêmes sanctions pour les conducteurs de véhicules ou de motocycle qui circulent pendant l'entrée en vigueur du confinement partiel. Il est précisé que ces dispositions interviennent dans le sillage de la mise en œuvre des nouveaux horaires du confinement partiel, qui s'étend depuis dimanche, de 15H00 à 07H00 heures du matin, et sont destinées à réduire, d'une part, les risques de transmission du virus et faciliter le travail des équipes en charge de faire appliquer la mesure de confinement.

Alger : Installation d'une cellule de suivi des marins pêcheurs confrontés aux retombées de la crise sanitaire

La directrice de la Pêche et de l'Aquaculture de la wilaya d'Alger, Rabia Zerrouki a fait savoir qu'une cellule de suivi avait été installée récemment pour préparer et distribuer, dans les plus brefs délais, des aides en nature aux marins pêcheurs et aux professionnels du secteur de la pêche qui fait face aux conséquences de la pandémie du nouveau coronavirus. "Compte tenu des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et de leurs effets sur le rythme de travail de nombre de marins pêcheurs et des professionnels du secteur, une cellule de suivi a été dernièrement installée, laquelle œuvrera pour la collecte des aides qui seront fournies à cette catégorie afin de lui permettre de surmonter cette conjoncture", a déclaré Mme. Zerrouki. Elle a également fait état de la mise en place d'un fonds dédié à la collecte de ces aides, ajoutant qu'il a été décidé de fournir ces aides sous forme de différents produits alimentaires qui seront distribués à partir de la semaine prochaine, au plus tard, et ce jusqu'au début du mois de Ramadhan. La même responsable a en outre indiqué que la catégorie concernée par cette aide était celle qui n'a pas pu exercer son activité depuis près de deux mois en raison de mauvaises conditions météorologiques (avant même l'apparition du coronavirus en Algé-

rie), en sus des marins pêcheurs dont l'activité a été suspendue lors de la période du confinement partiel dans la wilaya. L'installation "urgente" de cette cellule s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19) et du suivi de ses répercussions sur les professionnels et le secteur de la pêche et des produits halieutiques en général, a-t-elle encore souligné, mettant en avant l'importance de l'entraide et de la solidarité avec les différents partenaires du secteur et les autorités locales pour assister cette catégorie. L'opération de solidarité, qui est en cours de préparation, est organisée en coordination avec les armateurs, les commissionnaires de vente des produits halieutiques ainsi que les entreprises de construction des navires et d'exportation des produits de pêche, outre les différents services administratifs et le directeur général de la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA) de la wilaya d'Alger. À rappeler que le wali d'Alger avait donné une instruction la semaine en cours portant inclusion de la pêche, de l'aquaculture et de la vente de poisson parmi les activités exclues des mesures de fermeture lors de la période du confinement partiel à la capitale.

Kahina Tasseda

Saisie de plus de 68 millions de DA de produits alimentaires durant la période de confinement partiel



La Direction du commerce de la wilaya d'Alger a annoncé, lundi, avoir saisi des denrées alimentaires et produits impropres à la consommation et autres pour non facturation et non affichage des prix, d'une valeur globale de plus de 68 millions de DA, durant la période de confinement partiel à Alger. Dans le cadre des opérations menées par la direction en collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale et de la sûreté nationale, pour lutter contre la spéculation et assurer le contrôle des produits alimentaires de large consommation, les agents de contrôle et de répression de la fraude de la direction du commerce de la wilaya d'Alger ont saisi -depuis l'instauration du confinement partiel à Alger- des denrées alimentaires et des produits impropres à la consommation, périmés et autres pour non affichage des prix d'une valeur globale de plus de 68 millions de DA, a déclaré Layachi Dahar, chargé de l'information auprès de cette direction. Le bilan de l'activité des agents de contrôle et de répression de la fraude de la direction du commerce

de la wilaya d'Alger, en collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale et de la sûreté de la wilaya d'Alger, fait état de la saisie de produits alimentaires d'une valeur de plus de 46 millions de DA et plus de 22 millions de DA lors d'opérations menées, individuellement, par les agents de commerce. Plus de 3.500 interventions des agents de contrôle et de répression de la fraude ont été enregistrées durant la même période. Les opérations menées par la direction du commerce de la wilaya d'Alger sur son territoire de compétence s'inscrivent dans le cadre de la prévention contre la propagation du coronavirus, pour assurer un approvisionnement du marché en produits alimentaires de large consommation, lutter contre la spéculation, le stockage des marchandises et la fraude pour ce qui est des prix et de la qualité des produits alimentaires en cette période exceptionnelle. Suite à ces opérations, des mesures juridiques ont été prises pour dissuader les contrevenants, a indiqué M. Dahar.

H.H

Coronavirus : Peut-on transmettre le coronavirus en respirant ?

Plusieurs études prépubliées décrivent la sécrétion aéroportée du coronavirus dans des microgouttelettes expulsées lorsque l'on respire. Peut-on réellement transmettre le Covid-19 rien qu'en respirant ? Nous savons que le coronavirus SARS-CoV-2 se transmet par postillons émis lors d'un éternuement ou de la toux. Ces postillons contaminent notre environnement en se déposant sur nos objets, le virus peut alors survivre plusieurs jours suivant la nature de la surface. Si quelqu'un d'autre touche une surface contaminée et se frotte le nez, la bouche ou les yeux, il peut s'infecter à son tour. Le virus se transmet aussi par contact direct entre deux personnes, sans l'intermédiaire d'objets contaminés. Mais les virions infectieux peuvent-ils se retrouver dans les gouttelettes beaucoup plus petites, inférieures à 5 μ m, que nous expulsions lors de la respiration ? Ces aérosols restent en suspension bien plus longtemps dans l'air et peuvent voyager sur des distances supérieures à un mètre. L'OMS considère que le faisceau de preuves scientifiques n'est pas suffisant pour affirmer que le SARS-CoV-2 peut se transmettre de façon aéroportée. Pourtant, pour les scienti-



fiques travaillant sur les aérosols, le coronavirus peut se transmettre par les aérosols. « Dans l'esprit des scientifiques travaillant sur ce sujet, il n'y a aucun doute que le virus se dissémine dans l'air. C'est une évidence », déclare Lidia Morawaska, une scientifique australienne spécialiste des aérosols, à Nature. Au-delà des convictions des scientifiques, que nous disent les recherches actuelles sur ce sujet ?

De l'ARN du coronavirus aéroporté

Durant le pic épidémique de Covid-19 à Wuhan en Chine, un virologiste a effectué des prélèvements d'air dans et autour des hôpitaux qui prenaient en charge des patients Covid-19, ainsi que l'entrée de deux centres commerciaux fréquentés. Les résultats, prépubliés sur Biorxiv, indiquent que les chercheurs ont retrouvé le génome ARN du SARS-CoV-2, mais aucune particule virale entière, dans plusieurs localisations testées, notamment les deux centres commerciaux. Ils notent tout de même dans

la conclusion de leur article : « Nos résultats ont confirmé la transmission par aérosol comme une voie importante de contamination des surfaces ». À l'autre bout du monde, dans l'État du Nebraska aux États-Unis, des scientifiques sont parvenus à la même conclusion. Ils ont retrouvé de l'ARN viral dans les deux tiers des prélèvements faits dans des chambres de quarantaine des hôpitaux accueillant des patients souffrant du Covid-19 et aussi dans le système de ventilation. Mais pas de virions infectieux.

Dans son rapport scientifique le plus récent, l'OMS affirme que la présence d'ARN du coronavirus n'indique pas la présence d'un virus viable qui pourrait être transmissible et que ces recherches doivent être interprétées avec précaution. Si ces recherches ne suffisent pas pour affirmer que le virus peut se transmettre par l'air, elles ne permettent pas non plus de confirmer avec certitude qu'il ne le peut pas. Les données scientifiques manquent encore pour répondre à cette question. La voie de transmission principale du virus reste la contamination directe ou indirecte par des microgouttelettes, dont la taille peut atteindre un millimètre. Ces études sont intimement liées à l'épineuse question des masques. Les scientifiques chinois réaffirment que le port du masque est primordial pour toute la population, notamment pour limiter la transmission par les porteurs sains. Alors qu'en Asie, le port du masque chirurgical est courant lors de maladies respiratoires, plusieurs états européens ont déconseillé à la population d'en porter pour les réserver aux personnels soignants en contact rapproché avec les malades.

Pourquoi a-t-on les pieds froids ?

Vos pieds restent glacés malgré les trois paires de chaussettes que vous avez enfilées ? Ce désagrément, qui touche principalement les femmes, a plusieurs explications. Les pistes et conseils pour y remédier. Comme les mains, les pieds sont situés aux extrémités du corps, loin de la pompe cardiaque qui alimente les différents organes. Or, quand il fait froid, le corps dirige en priorité le sang vers les organes vitaux (cœur et cerveau), délaissant pour partie les organes périphériques. De plus, pour garder une maximum de chaleur, les artères les plus proches de la peau se resserrent, ce que l'on appelle vasoconstriction. Chez cer-

taines personnes souffrant d'une mauvaise circulation, ce phénomène se produit même quand il fait relativement chaud. D'autres causes peuvent être à l'origine des pieds froids :

- syndrome de Raynaud (trouble chronique de la circulation du sang) ;
- hypothyroïdie (ralentissement du métabolisme) ;
- diabète (lésions nerveuses dans les pieds) ;
- hyperhydrose (transpiration excessive) ;
- maladie artérielle périphérique (rétrécissement des artères par athérosclérose ou sténose) ;
- tabagisme (mauvaise oxygénation du sang) ;
- sédentarité excessive.

Aquafaba

L'aquafaba est l'eau de cuisson des pois chiches. Le mot, inventé en 2015, est formé des mots latins aqua (eau) et faba (fèves). L'aquafaba est récupérée dans les pois chiches en conserve ou lorsqu'on les fait cuire soi-même. Elle est très appréciée des vegans et des personnes allergiques car c'est un excellent substitut à l'œuf. Comme le blanc d'œuf, l'aquafaba est en effet composée à environ 90 % d'eau et 10 % de protéines, dont de

l'albumine, ce qui permet sa coagulation. On peut donc la monter en neige de la même manière. Le goût de pois chiches disparaît, et l'aquafaba se prête alors à toutes sortes de recettes : tarte au citron meringuée, île flottante, macarons, mousse au chocolat, gaufres ou crème glacée. Dans les recettes, comptez trois cuillères à soupe d'aquafaba pour remplacer un œuf. Cette eau de pois chiche se conserve environ une semaine au réfrigérateur.

Arachide

L'arachide, ou *Arachis hypogaea*, est une plante tropicale et subtropicale de la famille des légumineuses. Originaires d'Amérique du sud, elle pousse aussi ailleurs dans le monde (Afrique, Asie). De la même famille que les haricots, pois, fèves, lentilles, la plante a pour particularité d'enterrer ses fruits après la fécondation. L'arachide est aussi appelée cacahuète, ce terme désignant plutôt la graine trouvée dans la coque. Du point de vue nutritionnel, l'arachide est connue pour être riche en protéines (25 à 30 %) et en lipides (environ 50 %). L'arachide peut être une source intéressante en niacine (vitamine B3), et en minéraux zinc, phosphore, magnésium, cuivre et manganèse. Les graines sont consommées grillées, nature ou salées. Il existe aussi du beurre d'arachide, de l'huile d'arachide, de la farine d'arachide... La présence d'arachide dans certains produits alimentaires représente un risque pour les personnes allergiques.

L'allergie aux arachides

L'allergie à l'arachide est une allergie alimen-

taire fréquente qui apparaît souvent pendant l'enfance et qui a tendance à persister à l'âge adulte. Cette allergie sévère peut provoquer une réaction anaphylactique grave pouvant même conduire au décès. Le traitement en cas d'urgence consiste à injecter de l'adrénaline. La réaction allergique se manifeste par différents symptômes intestinaux (diarrhées, nausées, vomissements), cutanés (éruptions), respiratoires, cardio-vasculaires... Les patients touchés par cette allergie doivent absolument éviter l'allergène, même à faible dose. Différents traitements sont développés pour traiter l'allergie aux arachides. En 2017, un petit essai clinique australien a montré l'efficacité de l'utilisation de probiotiques associés à des protéines d'arachide chez des enfants allergiques. D'autres protocoles ont cherché à désensibiliser des patients en les exposant à des doses croissantes d'allergène. En novembre 2018, dans une étude parue dans NEJM, Aimmune Therapeutics a obtenu des résultats encourageants avec son produit AR101 chez des jeunes âgés de 4 à 17 ans. Grâce à ce traitement, 67 % des patients pouvaient manger deux arachides.



Alzheimer fruits, légumes et thé diminueraient le risque

Les aliments riches en flavonoïdes, une famille d'antioxydants présents dans les fruits, légumes et le thé, seraient bon pour diminuer le risque de développer la maladie d'Alzheimer. C'est en tout cas ce que suggère une étude menée sur plus de 900 personnes. Selon une nouvelle étude scientifique publiée le 29 janvier dans la revue *Neurology*, les personnes mangeant régulièrement des aliments contenant des flavonols, antioxydants présents dans presque tous les fruits et légumes et le thé, seraient moins susceptibles de développer la maladie d'Alzheimer au cours de leur vie. Composés phytochimiques naturellement présents dans les pigments végétaux, les flavonols appartiennent à la famille des flavonoïdes, lesquels sont dits antioxydants. Ils agissent dans l'organisme contre le stress oxydatif, lié au vieillissement cellulaire. "Manger plus de fruits et légumes et boire plus de thé pourrait être un moyen assez peu coûteux et facile pour les gens de lutter contre la démence d'Alzheimer", a commenté le Dr Thomas Holland, co-auteur de l'étude, dans un communiqué. "Avec l'augmentation de la population âgée dans le monde, toute diminution du nombre de personnes atteintes de cette maladie dévastatrice, ou même tout retardement de quelques années, pourrait avoir un énorme avantage sur la santé publique", a-t-il souligné.

Le chercheur et son équipe ont ici suivi

921 personnes âgées en moyenne de 81 ans, qui ne souffraient pas de la maladie d'Alzheimer au début de l'étude. Chaque année durant six ans en moyenne, les participants ont rempli des questionnaires renseignant la fréquence à laquelle ils mangeaient certains aliments. Ils ont également été interrogés sur d'autres facteurs tels que leur niveau de scolarité, d'activité physique ou d'activités intellectuellement stimulantes.

A la fin du suivi, 220 personnes avaient développé la maladie d'Alzheimer, et la quantité de flavonols ingérés a été évaluée à une moyenne de 16 à 20 mg par jour, avec 5,3 mg/jour pour l'apport le plus bas, et 15,3 mg/jour pour le plus haut. En recoupant les résultats, les chercheurs ont constaté que les personnes qui avaient consommé la plus grande quantité de flavonols étaient à 48% moins susceptibles de développer plus tard une démence de type Alzheimer, par rapport au groupe ayant consommé le plus bas niveau de flavonols. Les prédispositions génétiques, les antécédents cardiovasculaires, les facteurs démographiques et de mode de vie ont été pris en compte. Dans le détail, les chercheurs indiquent que sur les 186 personnes du groupe mangeant le plus de flavonols, 28 personnes, soit 15% ont développé la maladie d'Alzheimer, contre 54 personnes soit 30%, sur les 182 du groupe mangeant le moins de flavonols.

B.MERIEU

Constantine : Saisie en mars dernier de plus de 2 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation



Une quantité de 2,143 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation d'une valeur marchande d'un million de dinars a été saisie durant le mois de mars dernier dans la wilaya de Constantine. Les contrôleurs de la qualité et de la répression des fraudes ont effectué durant la même période 3.859 interventions qui se sont soldées par l'établissement de 183 contraventions et de 182 procès-verbaux, a précisé le chef du service de la qualité et de la répression des fraudes Abdelghani Bounaâs, relevant que les services commerciaux ont intensifié leur sorties de terrain au cours de cette période marquée par des appels à la limitation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19 et le rush des citoyens sur les produits alimentaires. Aussi, 27 échantillons de produits de large consommation ont été également prélevés pour analyses microbiologiques. Le manque d'hygiène, l'absence de certificat de garantie et la proposition à la vente de produits avariés et non conformes figurent parmi les "délits graves" signalés par les brigades de contrôle. Aussi, et au cours du même mois, les brigades spécialisées dans le contrôle des pratiques commerciales ont réalisé 2.138 interventions qui se sont soldées par le recensement de 445 infractions donnant lieu à l'établissement de 442 procès-verbaux, a ajouté le représentant local de ce secteur. Au total, 169 locaux commerciaux répartis entre les différentes communes de la wilaya ont été également proposés à la fermeture par les mêmes services.

Tizi-Ouzou: Saisie de 71 quintaux de viandes blanches avariées

Une quantité de 71 quintaux de viandes blanches avariées a été saisie lundi, par les éléments de la quatrième sûreté de Tizi-Ouzou, dans un commerce du chef-lieu de wilaya. Cette marchandise à savoir du poulet congelé et dont la date limite de consommation est dépassée, a été découverte dans un entrepôt frigorifique appartenant à un propriétaire d'un fast-food et se trouvant à la nouvelle-ville, lors d'une opération de contrôle menée conjointement avec les services de la direction du commerce de la wilaya et le bureau d'hygiène communal. Ce produit avarié a été détruit et une procédure judiciaire a été introduite contre le mis en cause dans cette affaire. Par ailleurs, et dans le cadre des ces mêmes opérations de lutte contre la fraude et la spéculation, les services de la sûreté de daïra de Larbaa N'Ath Irathen, ont saisie dans un dépôt sis au niveau de cette même ville, un total de 183 unités de produits alimentaires et de détergents, périmés et qui étaient destinés à la commercialisation. Le propriétaire de ce dépôt a fait l'objet d'une procédure judiciaire.

El Tarf : Saisie de 157 bidons d'huile de table et près de 25 qx de produits alimentaires destinés à la spéculation

Les services de la sûreté de daïra de Ben M'Hidi dans la wilaya d'El Tarf ont saisi 157 bidons d'huile de table ainsi que près de 25 quintaux entre semoule, farine et sucre, destinés à la spéculation. Les services de police sont parvenus à récupérer cette marchandise, au niveau d'un dépôt appartenant à un commerçant de la ville de Ben M'Hidi, a ajouté le commissaire principal Mohamed - Karim Labidi relevant que cette opération s'inscrit dans le cadre du renforcement des actions de lutte contre les pratiques spéculatives en raison de la conjoncture actuelle marquée par les appels à la limitation des déplacements. Ainsi, 157 bidons d'huile de table de 5 litres, 8,5 qx de sucre, 11,1 quintaux (qx) de farine et 3,5 qx de semoule, découverts stockés chez ce vendeur dans la perspective de les proposer à des prix spéculatifs, ont été saisis par les services de police. Le commerçant contrevenant a été, aussitôt, appréhendé et un dossier judiciaire a été élaboré, dans le cadre des poursuites devant être prises à son encontre par le tribunal correctionnel de Dréan. Les opérations de contrôle inopinées des commerçants proposant des produits de large consommation ont été intensifiées à travers la wilaya, au cours de cette période.

Blida Saisie de 10 quintaux de viandes blanches impropres à la consommation

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Larbaa (Est de Blida) a opéré une saie de 10 qx de viandes blanches impropres à la consommation. Selon un communiqué de ce corps sécuritaire, les éléments de la brigade territoriale de Larbaa ont procédé, en coordination avec la brigade de sécurité et d'intervention, au titre des patrouilles de surveillance effectuées au niveau des barrages de contrôle routier, à l'interpellation de deux camions chargés de viandes blanches (poulet). Une fois ces camions fouillés, est-il ajouté, il s'est avéré qu'ils transportaient 10 qx de viandes blanches, dont l'examen, par le médecin vétérinaire, a démontré qu'elles étaient impropres à la consommation. La marchandise saisie a été détruite au niveau de la décharge publique de Larbaa. Selon le même document, deux personnes, âgées de 31 et 39 ans, ont été arrêtées à l'issue de cette opération, pour les chefs d'accusation d'"absence de la date et de l'heure de l'abattage de la marchandise", "infraction aux règles d'hygiène sanitaire des produits alimentaires", et "non possession d'une attestation sanitaire délivrée par un vétérinaire".

Lutte antiterroriste: Découverte d'un pistolet mitrailleur et trois bombes artisanales à Boumerdes et Djelfa

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et saisi, le 6 avril 2020, suite à une opération de fouille et de ratissage menée à Boumerdes (1ère Région militaire), un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov, tandis qu'un autre détachement a découvert et détruit, à Djelfa, trois (03) bombes de confection artisanale. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, un détachement combiné de l'ANP "a intercepté, à Aïn Defla (1ère Région militaire), cinq (05) narcotrafiquants et saisi 24,235 kilogrammes de kif traité, alors que des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé quatre (04) narcotrafiquants en leur possession 9,900 kilogrammes de la même substance à Relizane (2e Région militaire)", relève le communiqué, ajoutant que

des éléments de la Gendarmerie nationale "ont arrêté, lors de deux opérations distinctes menées à El-Tarf et Jijel (5e Région militaire), quatre (04) narcotrafiquants et saisi 2762 comprimés psychotropes". D'autre part, des détachements de l'ANP "ont arrêté, à Tamanrasset, In Guezam et Bordj Badji Mokhtar (6e Région militaire), vingt (20) individus et saisi trois (03) fusils de chasse, des outils de détonation, un (01) camion, treize (13) véhicules tout-terrain, 25,850 tonnes de denrées alimentaires et 9500 litres de carburants, en plus de 19 groupes électrogènes, 13 marteaux piqueurs, deux (02) détecteurs de métaux et 1,347 tonne de mélange d'or brut et de pierres, alors que 46 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tamanrasset".

Lutte contre la spéculation : 218 personnes arrêtées et une importante quantité de produits alimentaires saisie en 48 heures



Les unités de la Gendarmerie nationale ont procédé, durant les dernières 48 heures, à l'arrestation de 218 personnes et à la saisie d'une importante quantité de produits alimentaires, de nettoyage et de désinfection. "L'opération intervient dans le cadre de la lutte contre la spéculation, le monopole et la fraude dans les produits alimentaires de large consommation et vise à mettre fin aux pratiques criminelles abjectes des individus qui exploitent la conjoncture actuelle marquée par la propagation de l'épidémie de Covid-19. Les unités de la Gendarmerie nationale ont ainsi saisi "40 tonnes et 71 kg de produits alimentaires, 19 tonnes et 540 kg de son, 2

tonnes et 500 kg d'engrais phosphatés, 271 bouteilles d'eau de Javel, 242 flacons de solutions hydroalcooliques et 291 flacons de liquide aromatisé». Dans ce cadre, la Gendarmerie nationale invite les citoyens à "participer activement à la lutte contre les différents types de criminalité en signalant sans délai toute opération spéculative, monopolistique ou frauduleuse et toute infraction ou atteinte à l'intérêt public", rappelant les supports technologiques mis à leur disposition à cet effet, à savoir son numéro vert (1055) et le site de Pré-plaintes et renseignements en ligne (PPGN.MDN.DZ).

Etats-Unis Le corps de la petite-nièce de l'ex-président Kennedy retrouvé

Le corps de la petite-nièce de l'ancien président américain John F. Kennedy, Maeve Kennedy McKean, disparue depuis jeudi dernier a été retrouvé lundi. Maeve Kennedy McKean, 40 ans, n'était pas revenue jeudi d'une sortie en canoë avec son fils Gideon, 8 ans, dans la baie de Chesapeake, dans la région de Washington. La famille avait annoncé samedi que Maeve et son fils étaient présumés morts. Il s'agit d'un nouveau drame pour la plus célèbre dynastie des Etats-Unis, régulièrement frappée par la tragédie depuis l'assassinat en 1963 à Dallas du président démocrate John Fitzgerald Kennedy (JFK). Le corps de Maeve Kennedy McKean a été retrouvé à quelques trois kilomètres de la maison de sa mère, Kathleen Kennedy Townsend, où la famille s'était isolée en raison de la pandémie de

coronavirus, a souligné le Washington Post. Maeve et son fils étaient sortis en canoë pour récupérer un ballon tombé à l'eau et ont sans doute été emportés par le fort courant, selon le journal qui cite des proches et la police. La mère et grand-mère des victimes, Kathleen Kennedy Townsend, est la fille aînée de l'ancien ministre de la Justice Robert Kennedy, le frère de John, qui fut tué en 1968 alors qu'il était bien placé pour remporter les primaires démocrates pour la présidentielle. La famille a subi d'autres drames: un des fils de Robert Kennedy, David, est mort à 28 ans d'une overdose de cocaïne dans un hôtel de Floride, en 1984. Un autre de ses fils, Michael, a succombé à une collision avec un arbre lors d'une descente à ski en 1997 dans le Colorado.

Évocation : La performance entre hier et aujourd'hui

En ces temps de confinement où le sport à l'instar d'autres activités, est mis entre parenthèse, l'actualité se raréfie et se concentre principalement sur la crise sanitaire qui ébranle le monde actuellement. C'est tout à fait normal compte tenu de l'ampleur et du danger que représente l'épidémie du coronavirus. D'ailleurs, beaucoup estiment inapproprié et inadéquat de traiter d'autres sujets qui n'ont pas de relation directe avec ce fléau. Mais la vie doit continuer en dépit de l'heure grave que l'on traverse. Parler d'autre chose est une forme de résistance et de résilience. Le spectacle doit continuer en toutes circonstances, même s'il s'agit en ce moment de se rappeler les exploits de nos sportifs du passé. Un filon qu'exploite à bon escient la Télévision publique en rediffusant les grands moments de gloire qu'a connu le mouvement sportif national. Une halte salutaire riche en enseignements en matière de comparaison entre la performance d'hier et celle d'aujourd'hui. Une manière aussi de meubler le vide sidéral laissé par l'arrêt brutal de toutes les manifestations sportives.



Il y a quelques jours, les anciens ont eu le plaisir de redécouvrir la mythique finale de la Coupe d'Afrique des clubs champions, ancêtre de la Ligue des champions actuelle, entre le MCA et Hafïa Conakry, un soir de décembre de 1976 où il faisait un froid de canard au stade du 5-Juillet. Une soirée mémorable non seulement pour les fans du MCA, mais pour tout le peuple algérien. A

l'époque, il faut le rappeler, il n'y avait pas cette fracture et cette animosité entre supporters, que l'on peut constater aujourd'hui. Il n'y avait pas que des Mouloudéens dans les tribunes. Les Algériens étaient venus des quatre coins du pays pour soutenir les Betrouni et consorts dont la tâche était colossale. Il fallait en effet remonter un retard de trois buts concédés au match aller à

Conakry, dans des conditions infernales, qui plus est, face à l'une des meilleures formations du Continent de l'époque. Mais pour un coup d'essai, les Vert et Rouge ont réussi un coup de maître pour leur première participation à une joute continentale. Ils ont remporté le premier trophée africain dans l'histoire du football algérien. Un succès qui a décomplexé nos clubs et ouvert la

voie à d'autres équipes pas seulement algériennes, mais aussi nord-africaines. Pour l'anecdote, Abdelkader Drif, le président du MCA de l'époque, nous racontait qu'en engageant son club dans l'épreuve africaine, beaucoup l'ont traité de fou. Personne ne croyait le Mouloudia en mesure d'aller au bout de la compétition. D'ailleurs, on avait laissé le club se débrouiller tout seul tout au long des qualifications. Le soutien était timide de la part de la Fédération et des instances sportives. Mais à cœur vaillant rien d'impossible. Ce qui est aussi frappant en visionnant de nouveau cette fameuse finale, c'est la discipline et le fairplay exemplaires des joueurs mouloudéens sur le terrain. Malgré l'enjeu, la pression et le grand handicap au niveau du score, il n'y a eu aucune protestation envers l'arbitre, ni un geste déplacé vis-à-vis de l'adversaire qui essayait pourtant de gagner du temps. Un comportement qui tranche avec celui des joueurs contemporains. L'on comprend dès lors pourquoi cette génération est irremplaçable dans le cœur des puristes.

Ali Nezlioui

JM Oran2022 : "Ambitions revues à la hausse"

Le Comité d'organisation des jeux méditerranéens (COJM) d'Oran profitera du report à l'été 2022 de la 19e édition prévue initialement pour l'été 2021 pour "revoir ses ambitions à la hausse", a indiqué mardi le directeur général de cet organisme. "Le COJM travaillera encore davantage pour revoir ses ambitions à la hausse évidemment. Nos tâches sont connues, les défis identifiés et le but étant d'organiser une compétition de haute volée", a écrit Salim Iles dans une lettre publiée sur la page officielle de son instance sur Facebook. La 19e édition des jeux méditerranéens a été renvoyée au 2022 suite à une décision commune prise la semaine dernière par le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi et le comité international des jeux (CIJM), en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19) qui secoue le monde entier et qui a contraint les différentes instances sportives internationales à reporter toutes ses épreuves programmées pour l'été prochain, y compris les jeux olympiques (JO) de Tokyo, rappelle-t-on. "La semaine dernière a été charnière. Les Jeux méditerranéens prévus en 2021 à Oran ont été, sagement, reportés d'une année. La pandémie a eu raison de tous les calendriers sportifs de l'année en cours, et plus précisément les JO de Tokyo qui ont eu un impact direct sur nos Jeux", a ajouté Salim Iles, tout en précisant que l'année de préparation supplémentaire dont disposera son comité "est loin de constituer une amertume, ni d'ailleurs un motif d'autosatisfaction". L'ancien champion algérien en natation s'est engagé, en outre, à ce que le COJM "travaille comme il l'a fait jusqu'à présent d'arrachepied pour atteindre son objectif", sollicitant au passage l'implication de la population oranaise pour réussir sa mission. Soulignant que cette manifestation "est une opportunité, sans nulle autre pareille, pour nous tous afin de faire de cette étape d'Oran une référence dans l'histoire des Jeux Méditerranéens", Salim Iles s'est dit conscient de la nécessité de "redoubler d'effort, ensemble et non séparément, car les attentes et les espoirs sont encore grands". Il a conclu sa lettre en s'adressant aux Algériens pour leur conseiller "de rester chez eux et de ne pas s'aventurer inutilement à l'extérieur", estimant que "chaque pas dehors est synonyme de risque de se faire contaminer par le Covid-19".

Stade de 40000 places à Oran : Nette amélioration de la cadence des travaux après la levée des contraintes

La levée de toutes les contraintes "financières et techniques" a permis d'accélérer la cadence des travaux au niveau des chantiers du nouveau stade d'Oran de 40.000 places, a indiqué mardi la Direction locale des équipements publics (DEP), le maître d'ouvrage de cette infrastructure. La même source a également noté "avec satisfaction" la bonne marche de l'opération de la semence de la pelouse naturelle, dernière étape dans la réalisation de ce stade relevant du complexe sportif en cours de construction dans la commune de Bir El Djir (Est d'Oran). La DEP d'Oran a mis en relief les "techniques ultra-modernes utilisées dans la réalisation de la pelouse qui commence à pousser d'une manière très satisfaisante", assurant d'ores et déjà que ce stade "sera l'un des meilleurs en Algérie". Lancés en 2010, les chantiers du complexe sportif de Bir El Djir, qui comporte, outre le stade de football, un stade d'athlétisme (4.000 places), une salle omnisports (6.000 places) et un centre nautique composé de trois piscines, dont deux olympiques, en plus d'autres équipements sportifs et administratifs, ont connu plusieurs arrêts pour des raisons financières et techniques. Néanmoins, l'attribution à la capitale de l'Ouest, l'organisation de la 19e édition des jeux méditerranéens, prévus pour l'été 2021 avant qu'ils ne soient reportés à l'année suivante, a incité les pouvoirs publics à consentir d'énormes efforts financiers, en particulier pour relancer cet important projet qui devrait être livré dans sa totalité avant la fin de l'année en cours, selon les engagements de la société chinoise (MCC) chargée de sa réalisation.

Attribution des Mondiaux-2018 et 2022 : La justice américaine accuse la Russie et le Qatar de corruption



La justice américaine a accusé la Russie et le Qatar d'avoir "acheté" des voix pour l'attribution des Coupes du monde 2018 et 2022, rapportait hier France Football. Dans un rapport publié lundi, la justice américaine a mis en accusation les deux pays, hôtes des compétitions en 2018 et 2022, en raison de l'achat supposé de voix visant à obtenir l'accueil des deux Coupes du monde. "C'est la première fois, après des années d'enquêtes et de soupçons, qu'un rapport aussi clair et détaillé voit le jour", estime FF. La justice américaine, et a fortiori les enquêteurs en charge des investigations sur le FIFAgate, ont dévoilé lundi 70 pages de révélations et d'explications, mettant en accusation la Russie, le Qatar, et plusieurs anciens responsables de la FIFA, incriminés pour avoir "reçu des pots-de-vin". "Le profit et la corruption dans le football mondial sont des pratiques très ancrées et communément connues depuis des dizaines d'années", détaille dans le document William Sweeney, directeur adjoint du FBI. Les premières accusations publiques remontent à 2015. Le procureur de Brooklyn, en charge de l'enquête, révèle noms et méthodes. Plusieurs officiels sud-américains sont accusés de cor-

ruption, parmi eux Nicolas Leoz, un temps à la tête de la CONMEBOL (Confédération sud-américaine, ndlr), Ricardo Texeira, ancien président de la Fédération de football brésilienne, Julio Grondona, ex-patron de la Fédération argentine et passé par la vice-présidence de la FIFA, et Jack Warner, président de la CONCACAF (Confédération de football d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et des Caraïbes, ndlr), de 1990 à 2011 et vice-président de la FIFA entre 1997 et 2011. Ce dernier aurait touché, via un système de sociétés factices, cinq millions d'euros pour offrir son vote à la Russie. Parmi les champs d'investigation des enquêteurs américains, est également détaillée une enquête sur les droits télévisuels des deux compétitions. Accusés de "fraude électronique" et "blanchiment d'argent", d'anciens cadres de "sociétés de médias et marketing sportif", comme écrit par L'Equipe, sont mis en cause. On retrouve notamment le nom de Gerard Romy, cofondateur d'Imagina, le groupe espagnol devenu Mediapro, détenteur des droits TV de la Ligue 1 française pour les quatre prochaines saisons.

Bessa N / Ag

Hommage Le Prix spécial de la Nuit du football africain baptisé au nom de Pape Diouf

Les organisateurs de la cérémonie de "Nuit du football africain" (NFA) ont décidé de baptiser leur Prix spécial au nom du défunt Pape Diouf, décédé récemment du coronavirus, ont-ils annoncé. Le Prix spécial de la NFA, cérémonie récompensant les légendes du football africain, est décerné chaque année à toute personne ou entité ayant marqué l'histoire du football par

une performance particulière. La NFA considère le Sénégalais, ancien président de Marseille, comme l'un de ses plus illustres membres d'honneur, et un hommage lui sera rendu au regard de ce qu'il représentait pour l'ensemble du football et singulièrement pour la Nuit du football africain", a indiqué le Comité d'organisation.

**Coronavirus :
45 nouveaux
cas confirmés
et 20 nouveaux
décès en
Algérie**

Quarante-cinq (45) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19) et 20 nouveaux décès ont été enregistrés en Algérie, portant le nombre de cas confirmés à 1468 et celui des décès à 193, a indiqué hier à Alger, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Djamel Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie.

**Don de
solidarité de
TRUST Holding
Algérie**

Le groupe TRUST Holding Algérie a fait don de trois ambulances médicalisées au profit des hôpitaux algériens le 6 avril 2020, ainsi que des équipements matériels adapter à la lutte que mène l'Algérie contre la pandémie Corona 19. Cette contribution humanitaire dans une période critique traduit la volonté des dirigeants de la TRUST Banque Algérie, TRUST Assurances, et Réal Estat (Promotion Immobilière) Algérie d'être toujours au coté du peuple algérien dans des moments difficiles/

Confinement

**Les règles respectées à 95%
dans les wilayas concernées**

Les règles de confinement partiel et total édictées dans nombre de wilayas ont été respectées à 95% entre le 24 mars et le 6 avril, ce qui dénote la prise de conscience citoyenne face à la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), a indiqué mardi le responsable de la communication à la Direction de la sécurité publique (DSP), le commissaire principal Rabah Zouaoui. A travers ses activités dans les wilayas concernées par les règles de confinement partiel et total édictées pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a relevé une prise de conscience citoyenne face à l'épidémie puisque le confinement est respecté à 95% à l'échelle nationale, a déclaré le commissaire principal Rabah Zouaoui. Signalant toutefois l'existence de quelques réfractaires aux règles, des jeunes notamment, l'intervenant a précisé que les forces de police étaient mobilisées pour faire respecter le confinement et sensibiliser les récalcitrants à la nécessité impérieuse de ces mesures pour leur propre protection et celle

de tous les citoyens. Dans le cadre de ses missions dans cette conjoncture difficile, la DGSN "reste mobilisée face à la pandémie", en coordination avec tous les services de santé et de sécurité, surtout en ce qui concerne l'application du confinement, a ajouté le commissaire principal Rabah Zouaoui. Il a, par ailleurs, fait état de "la mobilisation de 1.630 policiers pour sécuriser les centres de quarantaine à travers le territoire, que ce soit au niveau des hôtels ou des établissements sanitaires". Il a également fait savoir que des unités avaient été affectées à l'encadrement de certains commerces et points de vente connaissant une grande affluence pour faire respecter les règles de distanciation sociale et organiser la distribution des produits alimentaires. Au cours de la même période (24 mars-6 avril), les services de la DGSN ont enregistré plusieurs infractions liées au non-respect des règles de confinement et au déplacement sans autorisation, selon la même source qui a précisé que 953 infractions avaient été enregistrées, dont 131 concernent des camions de trans-

port de marchandises et des véhicules de transport de voyageurs et 770 des taxis». Pour ce qui est des contrôles périodiques effectués par les services durant l'après-midi et le soir, le commissaire principal, Rabah Zouaoui apprécie que les haut-parleurs sont utilisés pour informer et sensibiliser les citoyens quant aux mesures de confinement, indiquant que plus de 4833 véhicules ont été contrôlés dont 280 ainsi que 73 motos ont été mis en fourrière pour non respect des mesures de déplacement autorisé durant les heures de confinement. Durant la même période, plus de 7.400 personnes ont été contrôlées, selon le responsable qui indique que des patrouilles pédestres font des tournées le soir. Dans wilaya d'Alger, 220 patrouilles pédestres composées de cadres spécialisés de la sûreté sont mobilisées pour superviser les opérations en cette conjoncture exceptionnelle. Par ailleurs, les services de la sûreté nationale ont contribué aux opérations de nettoyage et de désinfection des quartiers et grandes artères. 747 opérations de désinfection et de nettoyage.

**Education :
Report des
examens
d'attestation de
niveau pour les
apprenants à
distance**



Le ministère de l'Education nationale a décidé le report à une date ultérieure des examens d'attestation de niveau (session 2020) pour les apprenants à distance, initialement prévus le 21 avril en cours, a indiqué, hier un communiqué du ministère. Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures de préventions visant à endiguer la propagation du nouveau Coronavirus (Covid-19), ajoute la même source. Pour rappel, le ministre de l'Education nationale avait annoncé lundi l'élaboration d'"une mouture de plan de contingence, aussi bien pour le cas de prorogation que de levée du confinement", précisant que l'objectif étant "de trouver les solutions adéquates, notamment en ce qui concerne les examens scolaires et l'organisation des travaux de fin d'études». Il avait assuré que son département "ne prendra aucune décision sans l'association des différents partenaires sociaux".

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des citoyens, que des comptes sont ouverts auprès d'Algérie Poste et du Trésor pour recueillir les contributions citoyennes, en monnaie nationale, destinées à soutenir l'effort national de lutte contre le Coronavirus « COVID 19 ».

Trésor : 397-13737 COVID 19 ALGERIE.

CCP : 200 Clé 12 COVID 19 ALGERIE.

Les contributions en devises étrangères peuvent être versées, dans les comptes ci-dessous énumérés :

BEA : COVID 19

Euro : 002001121123000001/46

USD : 002001121123000002/43

GBP : 002001121123000003/40